



RAPPORT FINANCIER 2018

Groupama Grand Est
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration.....	3
1.2 Membres du Comité de Direction	5
1.3 Commissaires aux Comptes	6

2. RAPPORT DE GESTION

2. Rapport de Gestion 2018.....	7
---------------------------------	---

3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2018.....	30
-------------------------------	----

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2018	72
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2018.....	81
4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes 2018	85

5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019

5 Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019	89
--	----

6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

6. Attestation du Responsable de l'Information.....	97
---	----

INFORMATIONS GENERALES



1.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Année d'élection ou de réélection au Conseil d'Administration	Année de fin de mandat
PRESIDENT		
Monsieur François SCHMITT	2015	2021
VICE-PRESIDENTS		
Monsieur Jean-Louis BARTHOD	2017	2023
Madame Sophie BOILLIN	2019	2021
Monsieur Rémy LOSSER	2019	2025
Monsieur Jérôme MATHIEU	2017	2023
MEMBRES DU BUREAU		
Monsieur Patrick BOTTIN	2019	2025
Monsieur Philippe DELAIRE	2018	2023
Monsieur Jean DROUHARD	2015	2021
Madame Marie FISCHER	2019	2025
Madame Brigitte FLEURY	2017	2023
Monsieur Jean-Pierre GROS	2015	2021
Monsieur Dominique LUX	2017	2023
Monsieur Stéphane ROUSSEY	2019	2025
Monsieur Jean-Louis STEMART	2015	2021
Monsieur Gilles THEILMANN	2019	2025
Monsieur Pascal WITTMANN	2019	2025
ADMINISTRATEURS		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2015	2021
Madame Marie-Noëlle BRAICHOTTE	2019	2023
Madame Marie-Pierre CATTET	2019	2023
Monsieur Jean-Luc FAUDOT	2015	2021
Monsieur Jean-Pierre JOST	2017	2023
Madame Aline MENONVILLE	2019	2021
Madame Lucette MICHEL	2017	2023
Madame Géraldine MORQUE	2019	2025

Madame Sophie OSTE	2019	2025
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2019	2025
Madame Corinne SAPIN	2018	2021
Madame Sari VARNEY	2019	2021
Monsieur Thierry WOLF	2017	2023

ADMINISTRATEURS SALARIES

Madame Carole URBAN	2019	2021
Monsieur Thierry PAYET	2019	2021

1.2 MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

DIRECTION GENERALE

Monsieur Didier GUILLAUME	Directeur Général
Monsieur Francis BOURNIGAL	Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Vincent AUBERT	Directeur Santé, CRC et Souscription
Monsieur Jean-Marc GIRAUDET	Directeur Pilotage
Monsieur Franck GRELAUD	Directeur Ressources Humaines
Monsieur Laurent GUYON	Directeur Développement
Monsieur Patrick LEFEVRE	Directeur Marketing et Communication Clients
Madame Thérèse LEVANTI	Directeur Services et Indemnisation
Madame Nathalie OBER	Directeur Secrétariat Général
Monsieur Jacques REYDEL	Directeur Audit, Gestion des risques et contrôle Interne
Monsieur Hubert ROTH	Directeur Développement et Opérations

1.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES



COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit	63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Exco Socodec	51 avenue Françoise Giroud - 21066 Dijon Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Xavier CREPON	63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Madame Isabelle MARCOU	24 rue Georges Magnoac 65000 Tarbes

2. RAPPORT DE GESTION 2018





RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2017
31 DÉCEMBRE 2018

N° 1082 04 06 GROUPAMA GRAND EST

Groupama Grand Est
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST



Groupama

Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 février 2019

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2018 clos le 31/12/2018

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1 - FORMATION DU RESULTAT

L'année 2018 marque le succès de la stratégie engagée avec Esprit Grand Est (EGE) tournée vers la satisfaction client. En effet, la forte progression de nos ratios de satisfaction s'accompagne d'une capacité de rétention accrue de nos sociétaires associée à une très forte dynamique commerciale, ce qui permet à Groupama Grand Est (GGE) de poursuivre la reconquête de nouveaux clients et de retrouver un solde de développement commercial enfin positif. Au-delà de l'engagement au quotidien, l'ensemble des collaborateurs s'est également mobilisé sur la satisfaction client avec l'opération « 1500 sourires » qui a permis de mettre à jour les données clients. Sur un plan technique, les collaborateurs et les élus ont su se mobiliser dès le début d'année pour faire face à la tempête Eléonor.

Les évolutions réglementaires ont été également importantes en 2018.

Tout d'abord avec, dans le cadre de la loi Sapin 2, la transformation de Groupama S.A en Groupama Assurances Mutuelles (GMA) le 7 juin. Désormais la structure du groupe est entièrement mutualiste de la Caisse Locale jusqu'à l'organe central.

L'année 2018 a vu également l'entrée en vigueur de la directive sur la distribution d'assurance (DDA) dont l'objectif principal consiste à mettre le client au centre des préoccupations pour le protéger des risques qui pèsent sur lui lorsqu'il souscrit un produit

d'assurance. Les travaux DDA menés en 2018 concernent essentiellement le volet « Devoir de conseil » directement en lien avec le client et doivent se poursuivre en 2019 sur le suivi ainsi que sur le volet « gouvernance produit » et les relations avec nos intermédiaires.

Dans le cadre du projet réglementaire concernant la base nationale des véhicules assurés (FVA), l'initialisation a été menée auprès de l'AGIRA et nous avons transmis 470 000 immatriculations en fin d'année.

L'amélioration du contexte économique constatée en 2017 ne s'est pas poursuivie en 2018. Les nombreuses incertitudes mondiales (accords commerciaux, hausse du prix du pétrole, ...) ainsi que les mouvements constatés en France en fin d'année ont pesé sur la croissance du PIB français. Il augmente de 1,5 % en 2018 contre 2,3 % en 2017 et 1,1% en 2016.

La croissance du nombre d'immatriculation de véhicules neufs ralenti également à +3% contre +4,50 % en 2017 et 5,00 % en 2016.

Enfin, les taux obligataires sont restés globalement stables mais sur des niveaux faibles (~0,70 %) ne permettant pas le réinvestissement.

Premier indicateur de la stratégie de GGE, le ratio de clients particuliers très satisfaits progresse en 2018 de 7 points pour s'établir à 30%, soit la deuxième place du marché. Au-delà de cet indicateur phare, l'engagement des collaborateurs et des élus permet à GGE de progresser sur de nombreux items de la satisfaction clients (relation conseiller agence, fidélité, réponse demande courrier, ...).

Grâce aux actions Esprit Grand Est (EGE), aux mesures de fidélisation et la dynamique commerciale les résiliations sont contenues, GGE tire avantage de la rotation accélérée des portefeuilles et renforce la fidélisation de ses sociétaires. Cette dynamique de croissance se retrouve au niveau du nombre de sociétaires avec un solde positif de +9 044 sociétaires à fin 2018 (+1 910 sociétaires à fin 2017).

Dans ce contexte, l'activité commerciale de la Caisse Régionale poursuit son redressement et redevient positive à +4,6 M€. Depuis deux ans, partant d'un solde négatif de -17,7 M€, celui-ci a progressé de +22,2 M€. En 2018, tous marchés confondus, les gains progressent de 4,5 M€ et les résiliations continuent de diminuer (-5,8 M€ net de modifications) principalement sur les marchés professionnels.

Ainsi, le marché des particuliers est en hausse de +4,6 M€ par rapport à 2017 à +2,2 M€. Le marché des ACPS s'améliore de +1,8 M€ par rapport à 2017 à +1,6 M€. Le marché agricole s'améliore de +3,6 M€ par rapport à 2017 à +1,2 M€ avec une évolution favorable du solde récoltes de l'ordre de +1,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Le marché entreprises progresse lui aussi de +0,6 M€ et redevient positif à +0,3 M€. Sur les autres marchés, seul celui des Collectivités progresse significativement et passe positif à +0,5 M€. A noter que la pression du courtage sur le portefeuille direct de coopératives se traduit par un transfert vers le Courtage de l'ordre de 1,1 M€.

La quasi-totalité des métiers contribuent à la croissance du développement. Les évolutions les plus significatives concernent en premier lieu l'Automobile de tourisme dont le solde de développement progresse de +2,4 M€. Le deuxième métier en forte croissance est la Santé individuelle avec le succès de la campagne de fin d'année permettant une amélioration du solde de +2,2 M€.

Sur les activités où GGE intervient comme distributeur, le bilan 2018 est plus hétérogène.

Ainsi, le chiffre d'affaire Vie s'établit à 107,3 M€ en progression de 12,1 % par rapport à 2017. Mais GGE continue de perdre des clients (-1 800 en 2018). L'activité bancaire se concentrant sur la vente de crédits Désirio (2 774 en 2018 contre 2 895 en 2017), cela ne permet pas de maintenir le nombre de clients (- 3 400 en 2018). Par contre, l'activité

Expertisimo continue de progresser : 153 réservations en 2018 en croissance de 13% par rapport à 2017. Enfin, les ventes de services (téléassistance à la personne, box habitat) progressent également (+ 1440 affaires nouvelles en 2018 contre +1 272 en 2017).

Dès le début d'année 2018 Groupama Grand Est a été touché par la tempête Eleanor avec 4 600 dossiers pour un coût de 11 M€, à laquelle ont succédé d'autres événements moins importants jusqu'à l'été.

A ces phénomènes climatiques s'est ajouté une sinistralité excédentaire à nouveau en hausse avec 7 sinistres pour un total de 35,4 M€ (contre 3 sinistres excédentaires en 2017 pour une charge de 27,9 M€). Le sinistre majeur est l'explosion d'un silo pour 17 M€ dont 8,9 M€ en Dommages et 8,1 M€ en Responsabilité civile.

Le ratio S/C de l'exercice s'établit ainsi à 72,0% en dégradation de 4,3 points par rapport à 2017 dont 2,4 points provenant des risques climatiques et 1,3 point du nombre de sinistres excédentaires.

Les variations de sinistres antérieurs restent à un niveau élevé du fait de volumes encore importants de bonis enregistrés en 2018 sur des dossiers excédentaires en auto RC. A noter le dégagement de la totalité de la provision supplémentaire automobile pour +3,4 M€. Les résultats des rentes restent positifs à +0,5 M€ mais à un niveau moindre qu'en 2017 (+3,5 M€) dans un contexte de relative stabilité des taux d'intérêts.

Le solde de réassurance avec GMA (y compris rétrocessions) représente une charge de -64,4 M€ inférieure à 2017 (-80,1 M€). Comme en 2017, ce niveau est apporté en grande partie par des variations de la part des sinistres excédentaires cédés au réassureur ; ainsi les cessions de sinistres non proportionnelles représentent une charge de 4,1 M€ contre un produit en niveau standard de 20 M€. La sinistralité tempête 2018 pèse sur les cessions proportionnelles et contribue au net recul du montant de la participation aux bénéfiques, celui-ci passant de 4,7 M€ en 2017 à 0,5 M€ en 2018.

Au total, la marge technique après réassurance recule de 24,3 M€ en 2018 pour s'élever à 134,8 M€ (soit 23,1 % des cotisations acquises).

La charge de frais généraux recule de 2,1 M€ essentiellement par la baisse de l'intéressement de 4,3 M€ (y compris charges). Le ratio de frais généraux s'améliore également grâce au retour à la croissance du chiffre d'affaires et s'établit à 23,7% des cotisations acquises.

Les produits financiers progressent de +3,9 M€ par rapport à 2017 portés par le produit (3,4 M€) de cession des titres Groupama Holding réalisé lors de la transformation du Groupe en GMA. Hors cet élément exceptionnel, dans un contexte de revenus obligataires en baisse et malgré une fin d'année très compliquée sur les marchés, la performance financière de la Caisse reste conforme à la prévision.

Le résultat exceptionnel est de +1,8 M€ grâce à la récupération d'un excédent de charges sociales (1,6 M€) trop versé dans le contexte de la fusion entre 2014 et 2018.

Le résultat après impôt s'établit à +18,5 M€. La contribution aux résultats consolidés du Groupe, selon les normes IFRS, est de 7,2 M€ (28,6 M€ en 2017).

1.1 - COTISATIONS

Les cotisations totales sur l'exercice en cours, y compris les acceptations de Groupama Assurances Mutuelles (GMA), atteignent 598,8 M€. Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 584,5 M€ contre 574,6 M€ en 2017, soit une progression de +1,7 %. Le chiffre d'affaires exercice pur progresse de +1,66 %. Les cotisations sur antérieurs représentent 5,5 M€ contre 5,0 M€ en 2017.

Les principales évolutions du chiffre d'affaires direct exercice pur concernent les risques suivants :

Risques automobiles :

Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'Automobile de tourisme, les Tracteurs Matériels Agricoles (TMA), les Flottes, les autres véhicules camions et 2 roues, le chiffre d'affaires est de 159,3 M€ contre 155,1 M€ en 2017 affichant une croissance de 2,7 %.

En Automobile de tourisme, la croissance du chiffre d'affaires est de +3,2 % portée par un aliment tarifaire de +2,4 %. Le développement en nombre continue de progresser fortement : le solde de véhicules est de +12 023 véhicules contre +8 058 en 2017. Cette évolution s'explique par l'augmentation des affaires nouvelles de 3 043 et la baisse des résiliations de 922 (impact des actions de fidélisations et d'une démarche de qualité de service toujours plus grande). A fin décembre, hors contrats Flottes, 279 043 véhicules Auto tourisme sont assurés à Groupama Grand Est.

Le chiffre d'affaires des Tracteurs et Matériels Agricoles progresse de +3,0 % avec un aliment tarifaire de +2,7 %. Celui de l'Auto entreprise progresse de +1,3 % avec un aliment tarifaire de +1,6 %.

Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique :

Les garanties Responsabilité Civile des particuliers reculent de -0,8 %. Les assurances juridiques progressent de 1,5 %. La part juridique progresse, portée en grande partie par le nouveau produit Protection juridique vendu avec le risque habitation.

Assurances de personnes (yc santé) :

Le chiffre d'affaires progresse de 1,2 % à 162,6 M€. Cette croissance est portée par le métier GAV (Accidents de la Vie) avec +10,9 % à 9,7 M€, la prévoyance individuelle hors GAV avec +6,1 % à 17,0 M€ ainsi que par un chiffre d'affaires Santé individuelle en légère croissance de +0,6 %. Le solde en nombre de contrats connaît une forte progression (+3 085 contrats, soit +3,2%) mais reste négatif en valeur (-0,3%). Les assurances collectives reculent fortement de -8,7% à 12,4 M€ : la partie prévoyance baisse de -55,6 % à 1,4 M€ tandis que la partie santé augmente de +6,0 % à 10,9 M€.

Responsabilité RC des professionnels :

Le chiffre d'affaires est de 20,2 M€ en recul de -1,5 % par rapport à 2017 (20,5 M€). Le recul concerne les principaux métiers mais est plus marqué sur les Dommages Entreprises (-6,6 %) et les Dommages Collectivités (-2,8 %).

Risques climatiques :

Le chiffre d'affaires améliore de +3 % à 70,4 M€ en 2018 contre 68,3 M€ en 2017. L'amélioration est portée par le métier Récoltes avec +8,1 % à 28,2 M€.

Risques incendie et dommages :

Le risque Incendie et Dommages représente un chiffre d'affaires de 121,5 M€ en légère augmentation de +0,4 %. La risque Incendie recule de -1,7 % à 73,7 M€ tandis que le risque Dommages progresse de +3,7 % à 47,8 M€. Les métiers Habitation et Dommages Collectivités progressent respectivement de +1,7 % et +1,9 % et les métiers Dommages Entreprises et Risques agricoles reculent respectivement de -3,3 % et -1,6 %.

Risques divers (hors dépendance) :

L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 16,7 M€ soit une augmentation de 6,6 % et comprend principalement les risques construction pour 6,2 M€ et l'assistance pour 9,9 M€.

1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE

Le rapport Sinistres à Cotisations (S/C) avant réassurance de l'exercice se dégrade de 4,3 points par rapport à l'an passé : il s'établit à 72 % contre 67,7 % en 2017 (il était de 75 % en 2016, 69,9 % en 2015, 70,2 % en 2014, 75,8 % en 2013 et 81,4 % en 2012).

Cette dégradation représente une hausse de charge de 31,4 M€ (pour un total de 417,0 M€) et s'explique par les évolutions suivantes :

- ✦ Tout d'abord une sinistralité climatique dégradée avec une charge totale en hausse de 14,3 M€ à 48,5 M€ expliquant environ 2,4 points de dégradation. La dégradation est essentiellement portée par le risque Tempête avec une charge 2018 de 18,5 M€ en hausse de 12,9 M€.
- ✦ Puis une sinistralité excédentaire en hausse avec une survenance de 7 sinistres pour une charge totale de 35,4 M€ (rappel 2017 : 3 sinistres pour une charge totale de 27,9 M€) soit une hausse de 7,9 M€ de la partie conservée par la Caisse Régionale représentant 1,3 points de dégradation. Quatre sinistres auto RC ont été enregistrés pour respectivement 5,4 M€, 5,4M€, 2,7 M€ et 2,4 M€, deux sinistres Incendie pour respectivement 8,9 M€ et 2,5 M€, et un sinistre Responsabilité Civile pour 8,1 M€.

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

Auto (rapport S/C 76,5 %) :

Pour l'auto RC : En 2018 sont survenus sur les garanties Responsabilité Civile Automobile quatre sinistres excédentaires pour 15,9 M€ (contre deux sinistres en 2017 pour 25,5 M€) ce qui représente 26 points de ratio S/C sur la RC Auto (contre 42 points en 2017). Le rapport S/C origine se situe à 90,5 % contre 108,3 % en 2017. En vision écrêtée de la réassurance, le ratio se dégrade 5,3 points à 78,2 %.

Pour l'auto Dommages : Les garanties Dommages Automobiles se dégradent de 4 points à 67,7 %.

Sur l'ensemble de la branche des risques automobile, le ratio S/C écrêté par la réassurance atteint 71,7 % en dégradation de 4,5 points.

Santé (rapport S/C 73,3 %) :

Le ratio se dégrade de 2,1 points par rapport à 2017. Cela s'explique notamment par une dégradation du ratio en Santé Simple de 2,3 points à 72,6 %. Le ratio baisse de 0,7 point à 80,0% en Santé Collective.

Les Assurances de la Personne hors santé (rapport S/C 80,4 %) :

La forte dégradation de 13 points par rapport à 2017 s'explique principalement par le métier Garanties Accident de la Vie. Celui-ci se dégrade en effet de 30,5 points à 68,1 % en raison de la survenance de deux sinistres graves pour 1,8 M€ (pas de sinistres graves en 2017). Les autres garanties individuelles se dégradent de 4,7 points avec un S/C de 79,2 %. Le poids croissant des garanties Assurances du Personnel Communal (APC) explique en partie cette évolution. Les garanties collectives se dégradent de 48,4 points avec un ratio qui passe à 130,4 % contre 82,0 % en 2016.

Incendie (rapport S/C 90,3 %) :

Le ratio se dégrade de 7,4 points en 2018 essentiellement du fait des incendies de professionnels non agricoles dont le ratio S/C passe de 70,6 % à 105,0 % (impact du sinistre excédentaire 2018). Les résultats de l'Incendie Agricole s'améliorent : le ratio S/C 2018 est de 63,9 % en baisse de 11 points par rapport à 2017. Les résultats des incendies des particuliers se dégradent de 5 points à 101,8 %.

Autres dommages (rapport S/C 51,5 %) :

Les résultats se dégradent de 2,9 points par rapport à 2017 essentiellement du fait de la dégradation des risques particuliers (6,3 points à 54,3 %).

Sur le périmètre total des garanties Incendie et Dommages, les résultats se dégradent de 5,2 points avec un ratio S/C origine à 75,0 %.

Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique (rapport S/C 31,1 %) :

En amélioration de 2,3 points par rapport à 2017. Le ratio 2018 s'améliore de 11,8 points en RC par rapport à 2017. En revanche l'Assurance Juridique est en dégradation de 3,1 points.

Responsabilités Civiles Professionnelles (rapport S/C 86,2 %) :

En dégradation de 37,6 points par rapport à 2017 suite à la survenance d'un sinistre excédentaire de 8,1 M€.

Grêle et Multi Risques Climatique sur récoltes (rapport S/C 82,6 %) :

L'année 2018 affiche une charge de 23,3 M€ dont 16,2 M€ en autres aléas et 7,1 M€ en grêle ; elle était de 28,4 M€ en 2017, soit une diminution de 18%.

Tempête (rapport S/C 75,6 %) :

Le ratio se dégrade de 52,7 points à 75,6 % contre 22,8 % en 2017. La charge 2018 est en hausse de 12,9 M€ par rapport à 2017 avec comme évènement significatif la tempête Eleanor pour 10,9 M€ (à comparer à un évènement Tempête Egon en 2017 pour 1,2 M€).

Catastrophes naturelles (rapport S/C 24,0 %) :

La charge 2018 augmente de 4,1 M€ à 4,3 M€ en l'absence d'évènement significatif.

1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Les méthodes actuarielles définies par le Groupe ont été mises en œuvre pour évaluer les provisions pour sinistres. Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés.

La variation totale de ces postes représente, hors construction, un boni pour la Caisse Régionale de 37,2 M€. Comme en 2017, mais à un niveau moindre, cette variation provient essentiellement des risques Auto & Responsabilité Civile (RC) vie privée qui affichent un boni de 25,5 M€ suite aux dégagements très importants sur les dossiers excédentaires et à l'anticipation d'une réforme concernant la revalorisation des rentes en attente (FGAO). Sur les branches climatiques, GGE enregistre un dégagement de +1,9 M€ en 2018 contre +5,4 M€ en 2017. Les rechargements Dépendance représentent une charge de 3,6 M€ (contre 2,7 M€ en 2017).

1.4 - REASSURANCE

Pour 2018, la principale évolution technique du traité de réassurance concerne la branche RC automobile et vie privée avec l'alignement des rétentions sur celles de la branche Incendie. A noter également une évolution de la branche Récoltes avec un relèvement du seuil de stop-loss de 100% à 110 %.

Le traité de réassurance est également impacté par la transformation du Groupe avec la majoration des frais centraux correspondant au transfert de la cotisation de la Fédération Nationale Groupama jusque ici comptabilisée en frais généraux. Le transfert est économiquement neutre car calculé sur la même assiette de cotisation (rappel taux = 0,2% des cotisations acquises).

Globalement, le solde 2018 s'établit à -64,4 M€ soit -11,0 % des cotisations acquises. Il était de -81,9 M€ en 2017 et +21,3 M€ en 2016.

Le taux de cession moyen de primes nettes de commissions est en légère baisse passant de 31,5% à 31,4%, la baisse observée sur les cessions d'XS compensant la baisse des commissions de réassurance.

Les cessions de sinistres exercice pur sont en hausse de 6,0 M€ (141,7 M€ contre 135,7 M€ en 2017) mais la part cédée par la CR recule de 35,2% à 34,0% avec en particulier la hausse de la conservation des sinistres excédentaires. La cession sur les sinistres antérieurs reste globalement une charge pour la CR à -23,4 M€ (-41,3 M€ en 2017) avec l'impact des bonis sur les sinistres XS auto.

Le risque Tempête étant désormais pris en compte dans le calcul de la participation bénéficiaire, il pèse fortement en 2018 sur les cessions quote-part : la participation bénéficiaire recule ainsi fortement mais reste positive pour un montant de 0,5 M€ (contre 4,7 M€ en 2017 et 2,7 M€ en 2016).

Le niveau de rétrocession dans le cadre de la mutualisation entre Caisses Régionales des risques (en particulier aléas climatiques) est en dégradation et redevient négatif à -1,9 M€ contre +1,8 en 2017.

Caisses Locales

La marge technique conservée par les Caisses Locales atteint 3,6 M€ contre 3,8 M€ en 2017 et 3,8 M€ en 2016.

1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- Provision pour frais de gestion : reprise de provisions pour 1,1 M€ liée à la baisse du taux de frais de gestion des sinistres,
- Provision pour risques croissants : dotation de 0,5 M€. La dotation à cette provision spécifique est liée au risque dépendance,
- Provision pour fonds de stabilité dépendance : dotation de 0,4 M€,
- Provision pour risques en cours : dotation de 0,1 M€ sur le risque automobile RC,
- Provision pour supplément réglementaire auto : reprise en totalité de cette provision pour 3,4 M€. Celle-ci n'est dorénavant plus calculée car non déductible fiscalement,
- Provision d'égalisation : aucun mouvement dans l'exercice. Le stock est de 18,2 M€.

La variation totale des autres provisions représente un produit de 3,5 M€.

1.6 - RESULTAT DES RENTES

La gestion des rentes dégage un produit de 0,4 M€ (+3,5 M€ en 2017) avec une entrée de capitaux constitutifs de 14 M€ (contre +6,4 M€ en 2017) et une baisse des provisions mathématiques de 5,8 M€ (due aux rentiers décédés dans l'exercice et à la légère hausse des taux d'intérêts).

La provision d'équilibre des rentes est complétée de 2,4 M€ (dotation de 0,5 M€ en 2017).

1.7 - PRODUITS FINANCIERS

Contexte économique

La croissance mondiale est restée soutenue tout au long de 2018, avoisinant 4 % en rythme annuel. Dans le même temps, le commerce mondial a constamment ralenti, pénalisé par le creusement des écarts de croissance. Si l'activité a largement bénéficié des réductions d'impôts et de l'augmentation des dépenses publiques aux Etats-Unis, elle a clairement été en baisse dans le courant de l'année en Chine et dans la zone euro.

Après une vive hausse durant l'été, le prix du baril de pétrole a rechuté fin 2018 à cause des craintes sur la croissance mondiale et d'une offre plus forte que la demande. Les cours des métaux industriels et des matières premières agricoles ont aussi reculé.

L'inflation globale a accéléré dans l'ensemble des pays développés en raison principalement de la forte hausse des prix du pétrole. Dans le même temps, l'inflation sous-jacente est restée modérée, la hausse du prix du pétrole ne semblant pas entraîner d'importants effets de second tour. Dans les pays développés, l'amélioration du marché du travail et la progression des salaires ont également peu agi sur les prix. La persistance de cette relative faiblesse traduit une évolution structurelle et durable des tensions inflationnistes qui ne devrait pas être remise en cause à court terme.

Le dollar s'est renforcé par rapport à l'année dernière, soutenu notamment par les hausses des taux directeurs de la Fed et par de bonnes performances économiques aux Etats-Unis. A l'opposé, l'euro a souffert des incertitudes politiques en Europe et de l'essoufflement de la croissance dans la zone euro.

Evolution des marchés actions

Après une année 2017 particulièrement favorable pour les actions, l'année 2018 fut plus volatile. Toutes les grandes places boursières ont fini l'année en baisse par rapport à début 2018. Ce recul s'explique par la normalisation de la politique monétaire américaine et par le changement de perception du risque de la part des investisseurs, en particulier à cause de la guerre commerciale sino-américaine et des incertitudes politiques en Europe, tels que Brexit et la crise politique italienne.

Les titres surévalués, notamment dans la technologie, ont connu des baisses spectaculaires. Le pétrole a interrompu lui aussi sa tendance haussière, accusant une chute de 30 % sur ses niveaux les plus hauts de l'année, affaiblissant le secteur des compagnies pétrolières intégrées ainsi que des services pétroliers. Le secteur des télécoms, en progression absolue de 6 % sur la période, surperforme, de même que les services aux collectivités dans une moindre mesure. En revanche, la chimie, les ressources de base et l'automobile reculent fortement, suivis par la technologie.

Evolution des marchés de taux

La normalisation de la politique monétaire américaine, la montée des risques perçus par les investisseurs et les interrogations sur les perspectives d'inflation ont eu des effets variés sur les taux des emprunts d'Etat qui ont montés aux Etats-Unis mais baissé dans la zone euro et au Japon.

En 2018, la Fed a relevé quatre fois de 25 points de base son taux directeur (soit une hausse de 1 % sur l'année) en raison de la croissance soutenue et du faible taux de chômage. Elle a aussi réduit par paliers le montant massif d'obligations d'Etat qu'elle avait achetées suite à la crise déclenchée en 2008.

La BCE a commencé à appliquer sa stratégie de sortie en 2018 en mettant un terme en toute fin d'année à ses achats nets d'actifs. Cependant, Mario Draghi, lors du Conseil des gouverneurs du 13 décembre, s'est montré prudent dans l'analyse de la situation économique de la zone euro, suggérant que les risques baissiers étaient prédominants. Les économistes de l'institut d'émission ont d'ailleurs légèrement revu à la baisse leurs projections de croissance pour 2019, à 1,7 % après une estimation à 1,9 % pour 2018.

Contrairement à ses homologues, la Banque du Japon (BoJ) est encore loin de pouvoir envisager un resserrement monétaire.

La politique monétaire de la Banque d'Angleterre (BoE) est restée accommodante - malgré un relèvement de 25 points de base du taux directeur en août 2018 - atténuant ainsi considérablement les effets du Brexit en 2018.

Evolution des marchés de crédit

Les marchés de dettes d'entreprises ont affiché en 2018 des performances négatives sur presque tous les segments : quels que soient les secteurs, les notations ou les zones géographiques, les spreads de crédit se sont écartés.

C'est la conséquence de la matérialisation d'un certain nombre de risques politiques ou géopolitiques (tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, mise en œuvre du Brexit, gouvernement italien de coalition entre des partis populistes) et surtout de la crainte de la réduction de la liquidité offerte par les banques centrales.

Gestion immobilière

Le patrimoine représente une valeur d'expertise globale de 97,4 M€, en diminution de 0,15 M€ (hors transactions réalisées), réparti comme suit :

- 46,9 % pour le siège et les centres de gestion,
- 23 % pour l'habitation (dont 78% dans le Bas-Rhin),
- 19,05 % pour les bureaux,
- 8,15 % pour les agences,
- 2,67 % pour les locaux commerciaux,
- 0,66 % pour les terres/fermes/forêts,

Locaux d'exploitation

En 2018, le maillage agences a continué avec le transfert (fermeture et ouverture dans de nouveaux locaux) des agences de Montbéliard (25), Boulay (57), Longuyon (54) et Saint-Mihiel (55). L'agence de Bouzonville (57) a été fermée et le périmètre repris à Boulay (57).

Les anciennes agences de Montbéliard et de Bouzonville sont en cours de vente (compromis signé pour BOUZONVILLE).

Des baux ont été signés pour prise en location de nouveaux locaux adaptés aux besoins commerciaux pour transférer les agences de Montier-en-Der (52) et de Saône (25). Les travaux d'aménagements sont prévus en 2019.

Dans le cadre du transfert de l'agence de Verny (57), les conditions du bail ont été fixées, et sera régularisé début 2019.

22 agences ont fait l'objet d'une mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Enfin, 43 agences ont fait l'objet de rénovation complète et/ou travaux de rénovation partielle ou réfection.

Locaux de placement

5 ventes immobilières ont été finalisées en 2018 : les anciennes agences de Sierck-les-Bains (57), Orgelet (52), Saint-Vit (25), l'entrepôt d'Etupes (25) ainsi qu'une cellule commerciale à Pontarlier (25). Cela représente 0,838 M€ dont 0,685 M€ de plus-values réalisées.

Dans le cadre du plan triennal d'investissement de 12 M€ mis en place fin 2016, des compromis de ventes ont été signés pour trois locaux commerciaux (deux à Nancy (54) et un à Macon (71)), pour un investissement représentant environ 3,6 M€. Ces acquisitions seront actées début 2019.

Les investissements en fonds immobiliers débutés en 2017 ont continué en 2018 avec l'acquisition d'une SCPI de bureaux pour 2 M€. Des opportunités similaires seront étudiées en 2019, notamment avec les filiales immobilières du Groupe.

Le taux de vacance des immeubles de placement a augmenté à 9,4 % fin 2018 contre 5 % fin 2017, essentiellement via des lots libérés sur deux immeubles de bureaux à

Metz. Des mandats de recherche de locataires sont en cours pour un de ces immeubles. Pour le second, une cession pourrait être envisagée.

Une vingtaine d'immeubles ont fait l'objet de travaux lourds de structure (chauffage collectif, couverture et mise aux normes) pour 0,65 M€.

Les anciennes agences de Vitteaux (21) et Andelot Blancheville (52) sont à vendre.

Les revenus nets des placements immobiliers atteignent 4,72 M€, en progression de 0,98 M€ dont 0,645 M€ de plus-values réalisées.

Les charges de gestion immobilières représentent 0,98 M€, en diminution de 0,02 M€ sur un an.

Gestion financière

La conjoncture haussière du marché actions dans la première partie de l'année 2018 a empêché les investissements actions car les niveaux sont restés élevés. Ces niveaux ont permis en revanche de réaliser des plus-values : vente de 5 M€ d'actif pour 2,9 M€ de plus-values.

La deuxième partie de l'année 2018 a été dominé par la volatilité des marchés, ce qui a permis de réaliser les achats de deux fonds indiciels pour 6 M€.

Le portefeuille actions a ainsi augmenté de 0,9 M€ en valeur comptable sur l'exercice 2018. Néanmoins, la valeur de marché a diminué de 6,2 M€ du fait de la forte baisse des marchés actions en fin d'année et des plus-values réalisées dans l'exercice.

En produits de taux, deux fonds gérés par GAM ont été acquis au début de l'année pour 6 M€ avec des stratégies permettant de diversifier le portefeuille (inflation, pilotage opportuniste,...). Un arbitrage relatif à la date d'échéance a été fait sur un fond Haut Rendement, les plus-values réalisées sont de 0,174 M€.

Aucun remboursement de produits structurés à sous-jacent actions n'est intervenu au cours de l'année 2018. En revanche, les pics de volatilité et la baisse de marché à l'automne ont permis de souscrire huit produits pour 15 M€ au total.

Les acquisitions ont été mises en place également dans la partie des produits structurés taux à capital garanti pour 10 M€ sur quatre titres.

Parallèlement, sur la trésorerie d'exploitation, des investissements ont eu lieu en OPCVM court terme (équivalent monétaire) pour 44 M€ (souscription de nouveaux fonds) et 7 M€ (renforcement de la ligne du fond existant) afin de compenser le fait que les banques commencent à limiter le montant des investissements sur les livrets (dont les rendements se tassent), ou qui facturent même les dépôts (répercussion du coût facturée par la BCE aux banques). Cependant, ces deux fonds monétaires ont été liquidés à la fin d'année en raison des besoins de trésorerie.

Des dépôts à terme ont été souscrits pour 20 M€ sur cinq ans à un taux actuariel de 0,63 %. Des dépôts à terme ont été également renouvelés : les quatre dépôts à terme pour 10 M€ permettent de reporter les liquidités dans le temps avec une durée de trois ans à un taux actuariel de 0,15 % et les deux dépôts à terme pour 6 M€ sur un an et demi ont un taux actuariel de 0,10 %.

Les liquidités en portefeuille sont de 157 M€ et pèsent 16,8 % des actifs totaux en fin d'année, contre 16 % en 2017. Ces liquidités sont placées en livrets bancaires répartis sur six contreparties avec un taux d'intérêt moyen de 0,2 %.

Le stock de plus-values latentes obligataires est passé de 28,5 M€ fin 2017 à 16,9 M€ fin 2018. Cela s'explique par les remboursements des titres obligataires gérés en mandat et non réinvestissement en titres en raison des conditions de marché de taux défavorables. Des produits structurés et des fonds obligataires sont en moins-values latentes du fait de forte baisse du marché en fin d'année.

Les revenus des placements (hors immobilier) totalisent 13,6 M€ (contre un équivalent de 14,2 M€ en 2017) et s'analysent comme suit :

- revenus des obligations et OPCVM obligataires : 8,7 M€ contre 10,6 M€ en 2017,
- revenus et plus-values des actions et OPCVM actions : 3,1 M€ contre 1,9 M€ en 2017,
- revenus de GMA 1,1 M€.

Les charges de gestion des placements atteignent 0,43 M€ en diminution de 0,4 M€ par rapport à 2017.

La rémunération des fonds propres que les Caisses Locales ont remontés à la Caisse Régionale est nulle en 2018 suite aux conditions défavorables sur les marchés actions et taux, alors qu'elle a été de 0,921 M€ en 2017 et nulle en 2016.

Le stock des plus-values latentes s'élève de 77,47 M€. Il est en baisse de 19,13 M€ par rapport à 2017, dont les obligations (-9,56 M€), les actions cotées (-7,21 M€) et les participations (-3,45 M€). L'immobilier se distingue avec une hausse de +1,1 M€.

L'organe central du Groupe Groupama a fait l'objet d'une transformation en Société Assurances Mutuelles (SAM) le 7 juin 2018. Cela s'est traduit par :

- la fusion-absorption de Groupama Holding et Groupama Holding 2 par Groupama SA le 7 juin 2018, entraînant l'acquisition d'actions Groupama SA à la valeur nette comptable des holding. Cela a engendré pour Groupama Grand Est la comptabilisation des moins-values de 88,7 M€ et la reprise des provisions pour dépréciation durable de même montant,
- la perception sur les actions Groupama SA des dividendes versés habituellement par les Groupama Holding pour 1 M€,
- la transformation juridique de GSA en SAM avec pour dénomination Groupama Assurances Mutuelles (GMA). Les actions Groupama SA ont été transformées en certificats mutualistes, à la valeur vénale, entraînant une plus-value comptable de 3,4 M€.

La valorisation 2018 des certificats mutualistes GMA étant supérieure à leur valeur de réalisation (c'est-à-dire à leur prix de revient) aucune dotation de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice.

Au total, la gestion des placements se traduit par un produit de 21,9 M€, soit 3,80 % des cotisations incluant la subvention GMA, donc 3,60 % sans la subvention (contre 3 % en 2017).

1.8 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 138,8 M€ contre 140,8 M€ en 2017 affichant une diminution de 1,47 %. Avec une progression des primes acquises de 1,74 %, le ratio de frais généraux nets s'améliore de 0,8 point et s'établit à 23,7 %.

Le total des charges brutes diminue de 0,4 M€ (-0,25 %) dont un intéressement en recul (2,9 M€ contre 6 M€ en 2017). Hors intéressement, abondement et IFC, les charges brutes sont en progression de 3,6 M€. Les évolutions significatives sont :

- la hausse des frais de personnel de 4,3 M€, essentiellement via la forte hausse de la prime variable des commerciaux (+3,8 M€),
- la baisse du produit du CICE de 0,4 M€ dont le taux est passé de 7 % en 2017 à 6 % en 2018,
- la hausse des frais de véhicules (+0,3 M€) due à la hausse des prix des carburants ;
- la progression des prestations extérieures (+0,7 M€) dont 0,5 M€ non récurrent au titre de l'audit des charges sociales (dont le produit récupéré est enregistré en résultat exceptionnel),

- l'augmentation des frais de communication de 0,6 M€, dont 0,45 M€ au titre du TIGRE,
- la diminution sensible des frais du Conseil d'Administration et des cotisations versées à la Fédération Nationale Groupama (-2,3 M€), dont une charge 2017 non récurrente de 1,3 M€ dans le cadre d'un appel de fonds national complémentaire sur les indemnités viagères de prévoyance des élus et la diminution de la cotisation à la Fédération Nationale Groupama de 0,5 M€ (impact de la transformation du Groupe en SAM, dont le financement passe désormais par la réassurance),
- Une diminution nette des engagements sociaux de 0,4 M€ due notamment à la hausse des taux d'intérêts utilisés pour actualiser les provisions retraite et à la progression des produits financiers du fonds collectif (dont impact de la rémunération du versement de 6 M€ effectué fin 2017),
- Les commissions reçues se montent à 17,5 M€ en progression de 0,9 M€ :
 - la rémunération Vie atteint 11,9 M€ en progression de 0,4 M€ par rapport à 2017 dont 0,3 M€ au titre du calcul définitif 2017,
 - la rémunération Orange Bank est de 2,4 M€ en recul de 0,1 M€,
 - les autres rémunérations, principalement des allocations CMU et des commissions de distribution, s'établissent à 3,1 M€ en progression de 0,7 M€ notamment grâce aux commissions Expertisimo (+0,3 M€).

Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 100,7 % (en hausse de 4,7 points par rapport à 2017).

1.9 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Compte tenu d'opérations exceptionnelles représentant un produit de 1,8 M€, le résultat avant impôts de l'exercice 2018 est bénéficiaire pour un montant de 19,8 M€ contre 37,7 M€ en 2017.

Il représente 3,38 % du chiffre d'affaires contre 6,56 % en 2017.

1.10 - IMPOT SUR LES SOCIETES

Le poste « impôt sur les sociétés » représente une charge de 1,2 M€.

Cette charge correspond en quasi-totalité à la régularisation d'impôt sur les sociétés sur la provision pour supplément réglementaire redressée lors du contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 et 2014. Cette régularisation concerne les exercices contrôlés ainsi que les exercices 2015 à 2017 par corrections symétriques.

Le résultat fiscal est négatif à hauteur de 0,124 M€, l'impôt sur les sociétés de l'exercice est donc nul. En effet, les déductions s'élèvent à 19,3 M€, pour 19,2 M€ de résultat avant impôt y compris Caisses Locales. Ces déductions correspondent principalement :

- à la déduction du dividende reçu de GMA pour 1 M€ ainsi qu'au résultat de transformation de GSA en GMA pour 3,4 M€,
- à la déduction de l'évolution négative des plus-values latentes dans l'exercice ainsi qu'à la déduction des plus-values réalisées déjà imposées les années précédentes, le tout pour 12 M€,
- au caractère non imposable du CICE pour 1,9 M€,
- au résultat global des opérations consécutives au contrôle fiscal des exercices 2013 et 2015 pour 1,1 M€.

1.11 - RESULTAT NET

Après impôt, il se traduit par un bénéfice net de 18,5 M€, inférieure à celui de 2017 (24,4 M€) étant donné la baisse de la marge technique.

1.12 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, la contribution aux résultats consolidés du Groupe est de 7,3 M€.

L'écart avec le résultat social est représenté principalement par les opérations intragroupe annulées (-4,4 M€), par l'évolution défavorable des marchés actions impactant les placements classés en *mark-to-market* pour -3,8 M€ et par la charge d'impôt différé pour 2 M€.

2. BILAN AU 31.12.2018

2.1 - CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres atteignent 521,5 M€, en augmentation de 17,3 M€, soit 89,2 % des cotisations (87,7 % en 2017).

2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVEES

Elles passent à 487,7 M€ en 2018 contre 476,8 M€ en 2017, en augmentation de 10,9 M€. Elles représentent 83,4 % des cotisations.

2.3 – PLACEMENTS

Ils figurent pour 740,29 M€ au bilan et représentent 817,76 M€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 77,47 M€. Ils se décomposent comme suit :

Répartition Groupe 2018	Valeur bilan		Valeur de réalisation		+/- values latentes
Immobilier	53,66 M€	7,25 %	106,66 M€	13,04 %	53,00 M€
Obligations	380,04 M€	51,34 %	396,78 M€	48,52 %	16,74 M€
Actions	28,12 M€	3,80 %	35,72 M€	4,37 %	7,59 M€
Participations	277,03 M€	37,42 %	277,18 M€	33,89 %	0,15 M€
Prêts	1,43 M€	0,19 %	1,43 M€	0,17 %	0 M€
TOTAL	740,29 M€		817,76 M€		77,47 M€

* Y compris les fonds immobiliers comptabilisés en parts d'Organisme de Placement Collectif.

3 - COMPTES DES CAISSES LOCALES

3.1 - Marge technique :

L'année 2018 est la cinquième année de mise en place du nouveau traité de réassurance des Caisses Locales et inclus depuis 2015 une participation mutualisée sur les aléas climatiques, suivant en cela la réassurance de la Caisse Régionale vis-à-vis de Groupama Assurance Mutuelles.

La marge technique atteint 3,6 M€ soit 47 % des cotisations conservées, en diminution par rapport à 2017 (50 %), reflétant une année technique moins favorable qu'en 2017 sur les sinistres conservés.

Le rapport sinistres à cotisations origine passe de 60,60 % en 2017 à 62,23 % en 2018, impacté par la charge en tempête (+13 M€ par rapport à 2017) et un sinistre auto XS à 5,4 M€.

Le rapport sinistres à cotisations conservé est de 47 % en incluant l'allocation contre 50 % en 2017 : cette baisse s'explique notamment par une conservation plus importante des sinistres (4,1 M€ en 2018 contre 3,8 M€ en 2017), dont 0,12 M€ au titre des sinistres tempêtes / récoltes mutualisés et 0,1 M€ sur le risque automobile.

3.2 - Frais de fonctionnement :

Ils atteignent un montant de 3,34 M€, en augmentation de 0,05 M€ par rapport à 2017. Ils représentent 43,1 % des cotisations conservées (42,9 % en 2017), très largement inférieurs au ratio cible moyen de 49 %. Les frais d'Assemblée Générale représentent la masse la plus importante avec 1,4 M€ suivis des actions de prévention pour 0,7 M€ (dont 0,18 M€ financées par le Fonds de Prévention Régional).

3.3 - Produits financiers :

Les produits financiers 2018 sont de 0,32 M€, en recul de 1,16 M€ par rapport à 2017 et représentent 4,2 % des cotisations conservées (19 % en 2017). Ils comprennent :

- le dividende versé par le FCP Groupama Grand Est détenu par chaque Caisse Locale pour 0,29 M€,
- les plus-values réalisées dans l'exercice pour 0,05 M€.

Etant donné la performance négative des fonds propres consolidés en 2018, (-4,63 %), aucune rémunération n'est versée aux Caisses Locales, après une rémunération de 0,92 M€ versée en 2017 ;

3.5 - Impôt sur les sociétés :

Il représente un produit global de 0,096 M€, l'impôt sur le résultat (-0,236 M€) étant compensé par le produit d'impôt sur la variation négative des plus-values latentes (+0,332 M€), du fait de la performance négative des marchés financiers.

3.6 - Résultat net :

Il se traduit par un bénéfice de 0,7 M€ contre 0,9 M€ en 2017.

3.7 - Bilan au 31.12.2018 :

Les capitaux propres figurant au bilan, après affectation du résultat 2018, représentent 21,8 M€, soit 282 % des cotisations conservées. Ils sont en progression de 0,7 M€ par rapport à 2017.

Ces fonds sont placés à près de 68 % dans le fonds diversifié (actions/obligations) FCP GROUPAMA GRAND EST géré par GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

La valeur de réalisation des placements atteint 16,56 M€ pour une valeur comptable de 15,18 M€, soit une plus-value latente de 1,38 M€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2018.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après le projet Esprit Grand Est axé sur la qualité de service et dont les engagements qui mobilisent l'ensemble des collaborateurs restent maintenus, l'année 2019 sera consacrée à la mise en œuvre du projet GGE 2020 de transformation de la relation client. Comme en 2018, les investissements vont se poursuivre sur les outils de gestion multicanal (téléphonie, extranet, plateforme...), ainsi que le déploiement des expériences client du programme national ASC.

La refonte de la gamme produit sera poursuivie avec la mise à disposition progressive des offres (GAMPRO) destinées aux marchés professionnels non agricoles. L'année 2019 verra également les premiers effets de la réforme 100% santé sur les offres de GGE, le lancement d'un nouveau système d'information pour les flottes automobiles ainsi que pour les assurances collectives (remplacement d'ACCAPULCO) et d'un nouveau site de souscription en récoltes. La gestion des sinistres sera concernée avec la poursuite de la modernisation des outils de gestion des sinistres dans le cadre du projet iSi.

Le volet réglementaire est également présent, outre la poursuite des travaux sur la directive sur la distribution d'assurance (DDA). Dans le cadre du projet FVA, GGE doit assurer une mise à jour quotidienne des véhicules assurés avec encore beaucoup de travaux liés aux traitements des rejets de fiabilisation. La prise en compte du volet agricole devrait débuter également en 2019. Suite à la promulgation de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Loi Sapin 2), publiée le 10 décembre 2016 au Journal Officiel, GGE doit poursuivre les travaux liés au volet anti-corruption.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce, les informations concernant les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu figurent ci-dessous :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	180					17	3					14
Montant total des factures concernées	3 870 330.00	360.00	46 470.50	139.83	1 205.89	48 176.22	100 094.80	2 607.62	23 458.04	0.00	8 749.43	34 815.09
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	2.29%	0.00%	0.03%	0.00%	0.00%	0.03%						
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							2.40%	0.06%	0.56%	0.00%	0.21%	0.83%
(préciser HT ou TTC)							TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	50											
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	-212 152.58											
(préciser HT ou TTC)	TTC											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance prévue sur les factures						- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance stipulée sur les factures					

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018, soit 18 518 951,94 euros :

- par dotation :
 - à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts), soit 1 851 895,00 euros ;
 - à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 925 948,00 euros ;
 - au compte de report à nouveau pour 15 751 670,94 euros.
- par prélèvement sur le Fonds de secours des Caisses Locales pour 10 562,00 euros, montant correspondant aux subventions et aides accordées à certaines Caisses Locales par décision du Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2018.

REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES

Dans le cadre de la commercialisation des Certificats Mutualistes, il est proposé de verser une rémunération globale de 1 340 124,30 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvement sociaux de 3 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

EXECUTION DU PROGRAMME DE RACHATS DES CERTIFICATS MUTUALISTES

L'Assemblée générale en date du 16 mai 2017 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2018 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats.

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2018 atteignent 597 K€ :

- 482 K€ ont été rachetés le 30/01/2018 soit 1,07 % des montants émis à cette date.
- 115 K€ ont été rachetés le 31/07/2018 soit 0,25 % des montants émis à cette date.

Ces titres ont fait l'objet de souscriptions par d'autres sociétaires à hauteur de 21 K€. Groupama Grand Est n'ayant aucun certificat mutualiste auto-détenu au 31 décembre 2017, le stock de certificats mutualistes auto-détenus s'est alimenté des rachats de l'exercice net des souscriptions et s'élève à 576 K€ au 31 décembre 2018.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'année 2019 constitue une année d'élection pour Groupama Grand Est. En effet, les mandats de 8 Administrateurs arrivent à échéance. L'un de ces derniers est atteint par la limite d'âge et ne pourra, par conséquent, pas se représenter.

Par ailleurs, cette année aura également lieu les élections des 2 Administrateurs salariés.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- ✦ 2020 pour la société EXCO SOCODEC, représentée par Monsieur Olivier GALLETZOT ;
- ✦ 2022 pour la société PriceWaterhouseCoopers Audit SA représentée par Madame Bénédicte VIGNON ;

4 - ANNEXES

4.1 – Sinistralité exercice pur

En K€	Réel 2017					2018				
	COTIS ex pur Acquises	charge ex. origine	S/C ex. origine	Charge ECR RGR	écrété	COTIS ex pur Acquises	charge ex. origine	S/C ex. origine	Charge ECR RGR	écrété
RISQUES										
Auto rc	60 441	65 436	108.3%	44 011	72.8%	61 348	55 541	90.5%	47 952	78.2%
Auto dom. mt	94 673	60 287	63.7%	60 287	63.7%	98 001	66 355	67.7%	66 355	67.7%
AJ & PJ	17 896	5 501	30.7%	5 501	30.7%	18 170	6 148	33.8%	6 148	33.8%
RC particuliers	10 189	3 880	38.1%	3 880	38.1%	10 107	2 660	26.3%	2 660	26.3%
ss total AUTO RC vie privée	183 199	135 104	73.7%	113 679	62.1%	187 626	130 703	69.7%	123 115	65.6%
Autres AP individuel	28 788	21 435	74.5%	21 435	74.5%	28 975	22 945	79.2%	22 945	79.2%
Autres AP collectives	3 677	3 017	82.0%	3 017	82.0%	3 052	3 981	130.4%	3 981	130.4%
Garantie Acc. Vie	8 717	3 278	37.6%	3 278	37.6%	9 665	6 584	68.1%	6 584	68.1%
ss total AP hors SANTE	41 181	27 729	67.3%	27 729	67.3%	41 692	33 510	80.4%	33 510	80.4%
R.C. agri.	6 373	2 546	39.9%	2 546	39.9%	6 339	2 479	39.1%	2 479	39.1%
R.C. des Professionnels non agri.	12 135	7 308	60.2%	7 308	60.2%	11 847	14 926	126.0%	8 419	71.1%
Rc atteinte à l'environnement	2 029	116	5.7%	116	5.7%	2 039	29	1.4%	29	1.4%
S/Total R.C. des Professionnels	20 537	9 971	48.5%	9 971	48.5%	20 225	17 434	86.2%	10 927	54.0%
Incendie / PE agri.	24 402	18 188	74.5%	18 188	74.5%	23 917	15 278	63.9%	14 836	62.0%
Incendie des Particuliers	31 913	30 760	96.4%	30 760	96.4%	31 476	32 049	101.8%	32 049	101.8%
Incendie des Professionnels non agri.	18 659	13 176	70.6%	12 806	68.6%	18 319	19 243	105.0%	12 412	67.8%
Dommages Agricoles	5 391	2 538	47.1%	2 538	47.1%	5 410	2 266	41.9%	2 266	41.9%
Dommages Particuliers	29 731	14 287	48.1%	14 287	48.1%	31 252	16 982	54.3%	16 982	54.3%
Dommages des Professionnels non agri.	10 935	5 531	50.6%	5 531	50.6%	11 110	5 350	48.2%	5 350	48.2%
S/Total INCENDIE DOMMAGES	121 030	84 480	69.8%	84 110	69.5%	121 485	91 167	75.0%	83 894	69.1%
Branches du 1er Groupe hors santé	365 948	257 283	70.3%	235 488	64.4%	371 028	272 814	73.5%	251 445	67.8%
Santé simple	109 233	76 860	70.4%			109 935	79 861	72.6%		
Santé Groupe	10 300	8 305	80.6%			10 952	8 757	80.0%		
SS Total R. Santé	119 533	85 166	71.2%			120 887	88 618	73.3%		
Tempête	24 559	5 605	22.8%			24 461	18 483	75.6%		
Récoltes	26 077	28 444	109.1%			28 189	23 281	82.6%		
Catastrophes Naturelles	17 700	189	1.1%			17 732	4 252	24.0%		
SS Total risques Climatiques	68 336	34 238	50.1%			70 382	46 016	65.4%		
Construction	6 061	48	0.8%			6 184	83	1.3%		
Dépendance.	104	93	89.2%			24	165	686.3%		
Assistance	9 013	4 487	49.8%			9 861	5 070	51.4%		
Forêts	-	-				-	-			
CMU	-	858				-	730			
GAREAT	617	-	0.0%			688	-	0.0%		
Autres divers	11	-	0.0%			10	-	0.0%		
SS Total Autres risques	15 806	5 486	34.7%			16 768	6 048	36.1%		
TOTAL hors PSNEM	569 623	382 173	67.1%			579 065	413 496	71.4%		
dotation annuelle PSNM Construction		3 414					3 495			
EX. En COURS y c. PSNM	569 623	385 587	67.7%			579 065	416 991	72.0%		

4.2 - Compte de résultat

En M€	2017	2018
COTISATIONS ACQUISES hors acceptations : CA	574.6	584.5
croissance CA en %	-0.3%	1.7%
SINISTRES (y c PSNM de l'exercice)	-385.6	-417.0
Gestion des rentes	3.5	0.5
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifestés	-4.0	-1.7
Var. PSAP / antérieurs (tous risques sauf construction)	60.2	37.2
TOTAL CHARGES DES SINISTRES	-325.9	-380.9
Dotation aux autres Provisions légales et statutaires	-5.6	1.0
TOTAL AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-5.6	1.0
GROUPAMA SA : solde de réassurance sur affaires directes	-81.9	-64.4
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	<u>1.8</u>	<u>-1.9</u>
GROUPAMA SA	-80.2	-66.3
CLAMA	-3.8	-3.6
SOLDE DE REASSURANCE	-84.0	-69.9
% réass / CA	-14.6%	-12.0%
MARGE TECHNIQUE NETTE	159.1	134.8
% Marge technique / CA	27.7%	23.1%
PRODUITS FINANCIERS NETS	18.1	22.0
	3.2%	3.8%
FRAIS GENERAUX NETS yc taxes sr deggts	-140.8	-138.8
Ratio FGx / CA	24.5%	23.7%
Résultat avant Op. ex. et IS	36.3	18.0
Résultat exceptionnel	1.4	1.8
RESULTAT AVANT IMPOTS	37.7	19.8
IS	-13.4	-1.2
RESULTAT NET SOCIAL	24.4	18.5

3. COMPTES ANNUELS 2018





ANNEXES 2018

CAISSE RÉGIONALE DE RÉASSURANCES MUTUELLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2018

N° 1082 04 06 GROUPAMA GRAND EST

Groupama Grand Est
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

Groupama Grand Est

Annexe

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	3
Engagements reçus et donnés	5
Note 1 : Faits marquants de l'exercice.....	6
Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	7
Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation	7
Note 4 : Actifs incorporels	14
Note 5 : Placements.....	15
Note 6 : Etat récapitulatif des placements	18
Note 7 : Tableau des filiales et participations.....	19
Note 8 : Créances	20
Note 9 : Créances envers le groupe	21
Note 10 : Compte de régularisation actif.....	22
Note 11 : Variations des capitaux propres	23
Note 12 : Provisions pour risques et charges	23
Note 13 : Dettes	24
Note 14 : Dettes envers le groupe	25
Note 15 : Compte de régularisation passif.....	26
Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés	26
Note 17 : Ventilations des primes	27
Note 18 : Ventilations des produits et charges de placements	28
Note 19 : Commission de l'assurance directe.....	29
Note 20 : Ventilation des charges de personnel	30
Note 21 : Charge fiscale.....	32
Note 22 : Consolidation	33
Note 23 : Résultat technique par catégorie ministère	34
Note 24 : Liquidation des provisions de sinistres	38
Note 25 : Evolution des primes acquises et des sinistres	38
Note 26 : Personnel	39
Note 27 : Participation aux résultats techniques et financiers	39

Bilan - Actif

Du 1er janvier au 31 décembre 2018

K€

Actif		2018	2017
1	Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2	Actifs incorporels :	6 347	5 081
3	Placements :	741 808	748 655
3a	Terrains et constructions	50 661	50 613
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	277 081	273 743
3c	Autres placements	414 066	424 299
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4	Placements des contrats en unités de compte		
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	430 853	448 119
5a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	23 659	22 141
5b	Provisions d'assurance vie		
5c	Provisions pour sinistres (vie)		
5d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	300 353	325 281
5e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
5f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
5g	Provisions d'égalisation		
5h	Autres provisions techniques (Vie)		
5i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	106 841	100 697
5j	Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6	Créances :	123 407	107 413
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :	53 408	57 290
6aa	Primes restant à émettre	4 269	3 501
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	49 138	53 789
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	11 814	94
6c	Autres créances :	58 185	50 029
6ca	Personnel	179	178
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	961	747
6cc	Débiteurs divers	57 046	49 104
6d	Capital appelé non versé		
7	Autres actifs :	197 530	223 590
7a	Actifs corporels d'exploitation	8 291	5 679
7b	Comptes courants et caisse	188 663	217 911
7c	Actions propres	576	
8	Comptes de régularisation - Actif :	16 249	15 317
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	4 691	4 645
8b	Frais d'acquisition reportés	8 825	8 326
8c	Autres comptes de régularisation	2 733	2 346
Total de l'actif		1 516 194	1 548 175

Bilan - Passif

Du 1er janvier au 31 décembre 2018

K€

Passif		2018	2017
1	Capitaux propres	521 459	504 099
1a	Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	46 583	46 578
1b	Primes liées au capital social		
1c	Ecarts de réévaluation		
1d	Autres réserves	165 591	161 955
1e	Report à nouveau	95 913	76 356
1f	Résultat de l'exercice	18 519	24 357
1g	Ecarts résultant des changements de méthodes au 01.01.95		
1h	Subventions d'investissement		
1i	Ecart de dévolution	194 853	194 853
2	Passifs subordonnés		
3	Provisions techniques brutes :	918 521	924 942
3a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	75 227	70 527
3b	Provisions d'assurance vie		
3c	Provisions pour sinistres (Vie)		
3d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	662 978	683 431
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
3g	Provisions pour égalisation	20 886	20 453
3h	Autres provisions techniques (Vie)		
3i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	159 430	150 531
4	Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5	Provisions pour risques et charges	10 187	10 651
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7	Autres dettes :	63 083	104 996
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 056	2 139
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	2 894	6 364
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d	Dettes envers des établissements de crédit	4 536	46 210
7e	Autres dettes :	52 597	50 283
7ea	Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	308	294
7ec	Personnel	12 903	14 933
7ed	Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	14 506	15 598
7ee	Créances divers	24 879	19 459
8	Comptes de régularisation - Passif :	2 944	3 487
Total du passif		1 516 194	1 548 175

Compte de Résultat technique Du 1er janvier au 31 décembre 2018

K€

Libellés des comptes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017
1 Cotisations acquises	598 807	222 077	376 730	366 111
1a Cotisations	603 446	223 595	379 851	368 007
1b Variations des Cotisations non acquises	-4 639	-1 518	-3 121	-1 896
2 Produits des placements alloués	9 991		9 991	8 336
3 Autres produits techniques	13 083		13 083	12 804
4 Charges des sinistres :	-406 467	-116 585	-289 882	-261 714
4a Prestations et frais payés	-426 920	-141 513	-285 407	-256 771
4b Charges des provisions pour sinistres	20 453	24 928	-4 475	-4 943
5 Charges des autres provisions techniques	-8 899	-6 144	-2 755	2 326
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-106 506	-31 343	-75 163	-67 864
7a Frais d'acquisition	-90 600		-90 600	-87 350
7b Frais d'administration	-15 906		-15 906	-16 554
7c Commissions reçues des réassureurs		-31 343	31 343	36 040
8 Autres charges techniques	-25 769		-25 769	-28 699
9 Variation de la provision pour égalisation	-433		-433	-5 222
Résultat Technique de l'assurance non vie	73 807	68 005	5 802	26 078

Compte de Résultat non technique Du 1er janvier au 31 décembre 2018

K€

Libellés des comptes		Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017
1	Résultat technique de l'assurance Non-Vie	5 802	26 078
2	Résultat technique de l'assurance Vie		
3	Produits des placements :	116 968	27 425
3a	Revenus des placements	18 081	19 409
3b	Autres produits des placements	90 451	2 796
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	8 436	5 220
4	Produits des placements alloués		
5	Charges des placements	-94 689	-8 981
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 429	-2 417
5b	Autres charges des placements	-3 174	-3 434
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-90 086	-3 130
6	Produits des placements transférés	-9 991	-8 336
7	Autres produits non techniques	4 124	3 955
8	Autres charges non techniques	-3 927	-3 489
9	Résultat exceptionnel	1 467	1 066
9a	Produits exceptionnels	4 597	2 698
9b	Charges exceptionnelles	-3 130	-1 632
10	Participation des salariés		
11	Impôts sur les bénéfices	-1 235	-13 361
Résultat de l'exercice		18 519	24 357

Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes		K€	
		2018	2017
1	Engagements reçus	10	82
2	Engagements donnés	-682	-931
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-104	-121
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-578	-797
2d	Autres engagements donnés		-13
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7	Encours d'IFT		
Contrepartie des engagements		-672	-849

Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2018

1- L'exercice a été marqué par une progression de la sinistralité attritionnelle, notamment en Auto Dommages et en Santé, mais aussi de la sinistralité excédentaire, sur les sinistres automobiles corporels (15,9 M€ contre 25,5 M€ en 2017 mais 2 événements supplémentaires donc une conservation supérieure à celle de 2017) ainsi que sur les risques Incendie et RC Professionnels (dont explosion d'un silo pour 17 M€ réparti sur ces deux branches). Les sinistres relatifs aux événements climatiques sur récoltes (gel et sécheresse) sont en diminution (23 M€ contre 28 M€ en 2017), permettant d'avoir un ratio S/C inférieur à 100 %. Par ailleurs, les dégagements de provisions de sinistres sur les exercices antérieurs atteignent + 37,2 M€ (contre + 60,2 M€ en 2017), en grande partie cédés au réassureur en ce qui concerne les sinistres excédentaires (auto RC et récoltes 2017).

2- L'Assemblée Générale du 16 mai 2018 a décidé de rémunérer les porteurs de certificats mutualistes à un taux de 3 % *pro rata temporis*, soit 1 164 122,65 euros. Cette rémunération a été prélevée sur le compte de report à nouveau.

Les rachats de certificats mutualistes honorés en 2018 atteignent 597 K€. Ces titres ont fait l'objet de souscriptions par d'autres sociétaires à hauteur de 21 K€.

Groupama Grand Est n'ayant aucun certificat mutualiste auto-détenu au 31 décembre 2017, le stock de certificats mutualistes auto-détenus s'est alimenté des rachats de l'exercice net des souscriptions et s'élève à 576 K€ au 31 décembre 2018.

3- L'organe central du Groupe Groupama a fait l'objet d'une transformation en Société Assurances Mutuelles (SAM) le 7 juin 2018. Cela s'est traduit par :

- la fusion-absorption de Groupama Holding et Groupama Holding 2 par Groupama SA le 7 juin 2018, entraînant l'acquisition d'actions Groupama SA à la valeur nette comptable des holding. Cela a engendré pour Groupama Grand Est la comptabilisation des moins-values de 88,7 M€ et la reprise des provisions pour dépréciation durable de même montant.
- la perception sur les actions Groupama SA des dividendes versés habituellement par les Groupama Holding pour 1 M€.
- la transformation juridique de GSA en SAM avec pour dénomination Groupama Assurances Mutuelles (GMA). Les actions Groupama SA ont été transformées en certificats mutualistes, à la valeur vénale, entraînant une plus-value comptable de 3,4 M€.

La valorisation 2018 estimée des certificats mutualistes GMA étant supérieure à leur prix de revient (voir Note 3-1 ci-après), ces titres sont valorisés à leur valeur nette comptable et aucune dotation de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice

4- Groupama Grand Est a réalisé un audit de ses charges sociales via un cabinet extérieur, en lien avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cela s'est traduit par une récupération de 1,672 M€ auprès de la MSA sur le versement transport des années 2014 à 2017. Cette récupération a été comptabilisée en produits exceptionnelles.

5- Groupama Grand Est a appliqué par anticipation dans ses comptes au 31 décembre 2018 les nouvelles dispositions du règlement ANC n°2018-08 relatives au taux de revalorisation des provisions techniques des rentes et des autres prestations d'incapacité et d'invalidité qui est désormais de 2% (contre 2,25% les exercices précédents) ainsi qu'au taux d'actualisation des provisions techniques des rentes qui correspond désormais à 60% du TME moyen des 24 derniers mois majoré de 10 points de base (contre 60% du TME moyen des 24 derniers mois les exercices précédents). L'impact de ces dispositions sur les provisions techniques des rentes en attente allouées au titre des accidents de la circulation est de 5,4 M€ en brut de réassurance et de 1 M€ en net de réassurance.

6- La procédure de recours hiérarchique concernant le contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 et 2014 n'a pas été concluante, entraînant la fin des négociations et la mise en recouvrement des sommes redressées. En parallèle, la DGE a abandonné le redressement des provisions FGAO pour tous les assureurs dont Groupama Grand Est.

Cela s'est traduit dans la liasse fiscale 2017 par une prise en compte des corrections symétriques sur la Provision pour Supplément Réglementaire (PSR) sur les exercices 2015 à 2017, entraînant une déduction du résultat fiscal de 1,5 M€ soit un produit d'IS de 646 K€ sur

l'exercice 2018 (différence entre la provision d'IS 31 décembre et l'IS définitif). Par ailleurs, la PSR n'est plus dotée à compter de 2018, celle-ci devenant non déductible et n'étant plus calculée dans le Groupe, soit une reprise de 3,4 M€ retraité fiscalement pour 3,1 M€.

Les conséquences financières du redressement fiscal pour ont été provisionnées en juin pour 1,977 M€ en charges exceptionnelles, en attente de la mise en recouvrement. Le recouvrement ayant été demandé en décembre 2018 via GMA, il a été opéré une reprise totale de cette provision en produits exceptionnels et la dotation d'une part des intérêts de retards en charges exceptionnelles pour 0,154 M€, et d'autre part d'une charge d'impôt du fait de l'intégration fiscale avec GMA pour 1,840 M€.

Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Choix des méthodes utilisées

1. Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 662,978 M€ au 31 décembre 2018. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002. Ces provisions s'élèvent à 107,5 M€ au 31 décembre 2018.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Cette provision s'élève à 30,6 M€ au 31 décembre 2018.

Une Provision pour Risques en Cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises. Cette provision s'élève à 1,619 M€ au 31 décembre 2018 nette de réassurance.

Dépendance

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 51,5 M€ au 31 décembre 2018 (dont 40,4 M€ au titre de la Provision pour Risques Croissants) :

- Les provisions mathématiques des rentes en service (9,2 M€) et provisions de sinistres à payer (1,9 M€), couvrant les sinistres en cours, ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de 0,62 % (75 % du TME de 0,83 %).
- Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance- loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de 0,90 % visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurances peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision n'a l'objet ni de dotation ni de reprise nette en 2018 et s'élève à 18,236 M€.

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de GMA.

Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à GMA.

2 Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composants, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement. Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

En application du règlement ANC n°2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement pour les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Participations intragroupe

Suite à la promulgation de la loi du 9^odécembre^o2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2), Groupama SA a été transformée le 7 juin 2018 en Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole ayant le statut de société d'assurance mutuelle dont la dénomination usuelle est "Groupama Assurances Mutuelles". Cette opération a été précédée de deux fusions absorptions avec Groupama SA, celle de Groupama Holding 2 puis celle de Groupama Holding, qui ont conduit les caisses régionales à détenir directement des actions de Groupama SA. En application de la loi et après le vote de l'assemblée générale de Groupama SA, les caisses régionales sont ensuite devenues sociétaires de Groupama Assurances Mutuelles, leurs actions Groupama SA étant concomitamment converties en certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles. La valeur des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion constitue le fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles et correspond à la valorisation de l'entité fusionnée GSA/GH/GH2 au moment de la conversion.

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par Groupama Grand Est s'élève à 270,1 M€.

Leur valorisation repose sur celle de Groupama Assurances Mutuelles (GMA). Lorsque la valorisation de GMA rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par GMA est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes GMA détenus par Groupama Grand Est est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de GMA liée à des effets de valorisation de GMA se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses régionales détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles. Ces titres font cependant l'objet d'une valorisation permettant de détecter éventuellement un besoin de Provision pour Dépréciation Durable, qui impliquerait de valoriser ces titres sous le prix de revient.

Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les statuts de Groupama Assurances Mutuelles, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion.

La valeur patrimoniale de GMA s'appuie ainsi :

- sur une valorisation des actifs détenus par GMA (titres de participation et actifs de placement) ;
- sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille ;
- et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes GMA détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de GMA.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique

opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.

- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

Provisions

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation, conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts

Provisions pour dépréciation durable

Conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés :

- titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2018, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient,
- Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision est calculée selon les règles de détermination exposées ci-dessus.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Le montant du stock de Provisions pour dépréciation durable sur titres au 31 décembre 2018 est de 7,222 M€ après une reprise de 88,740 M€ dans l'exercice.

Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous - poste des provisions technique : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Cette provision n'a pas été dotée en 2018.

Produits et Charges de placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique.

3 Autres opérations

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (*coût historique*).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de comptes (fast close technique) impacte les créances à hauteur de 30,329 Millions d'euros.

Produits et charges exceptionnels et non techniques

Le résultat exceptionnel représente un produit de 1,467 Million d'euros et est représenté par des opérations de gestion courante pour une charge nette de 0,083 Million d'euros, par des produits et charges sur exercices antérieurs pour un produit net de 1,848 Million d'euros et par la dotation (nette des reprises) aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble de Dijon pour 0,298 Million d'euros.

Les autres produits non techniques sont de 4,122 Millions d'euros et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 3,926 Millions d'euros et sont représentées d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation des offres bancaires et immobilières, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs, ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont dotées en tant que de besoin, au fur et à mesure de leur connaissance.

Elles s'élèvent à 10,187 M€, représentées par des :

- provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, jour anniversaires) pour 5,362 M€ ;
- amortissements dérogatoires pour 3,402 M€ ;
- provisions pour contentieux sociaux pour 1,019 M€ ;
- provisions pour contrôles fiscaux et autres risques pour 0,234 M€ ;
- provisions pour charges futures pour 0,170 M€.

Impôts

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

Une intégration fiscale est réalisée sur les bases d'une convention d'intégration conclue avec GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête de groupe.

Engagements en matière de retraite et autres passifs sociaux

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont :

- couverts par un contrat d'assurance à hauteur de 9,71 M€ ;
- provisionnés en risques et charges pour la partie non couverte par un contrat d'assurance à hauteur de 1,508 M€.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base :

- d'une inflation de 2,00 % ;
- d'un taux d'actualisation de 1,60 % ;
- d'une augmentation de salaire de 1,70 % ;
- et d'un turn-over variable selon la tranche d'âge et le statut allant de 2,68 % pour un non-cadre de 35-44 ans à 0,00 % pour les plus de 55 ans.

Les engagements pour « jours anniversaires » s'élèvent à 3,034 M€ et ont fait l'objet d'une reprise de provision de 0,021 M€. Le taux d'actualisation utilisé en 2018 est de 1,20%.

Les engagements pour « médailles du travail » s'élèvent à 0,820 M€ et ont fait l'objet d'une reprise de provision de 0,009 M€. Le taux d'actualisation utilisé en 2018 est de 1,20%.

Note 4 : Les Actifs Incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	64 259	2 701	3 394	4 331	201	67 696
Total	64 259	2 701	3 394	4 331	201	67 696

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	57 609			2 303	101	59 811
Total	57 609			2 303	101	59 811

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	1 568				30	1 538
Total	1 568				30	1 538

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	59 177			2 303	131	61 349
Total	59 177			2 303	131	61 349

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	5 082	6 347
Total	5 082	6 347

Note 5-1 : Les placements - Terrains et Constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	91 696	1 350	3 068	2 625	1 128	91 475
3a	Parts de sociétés	152	117	152	1 904		2 021
Total		91 848	1 467	3 220	4 529	1 128	93 496

Tableau des amortissements

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	41 115	139	139	2 493	893	42 715
3a	Parts de sociétés						
Total		41 115	139	139	2 493	893	42 715

Tableau des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	109					109
3a	Parts de sociétés	11					11
Total		120					120

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	41 224	139	139	2 493	893	42 824
3a	Parts de sociétés	11					11
Total		41 235	139	139	2 493	893	42 835

Tableau des montants nets

Libellés		Montant net ouverture	Montant net clôture
3a	Immobilisations	50 472	48 651
3a	Parts de sociétés	141	2 010
Total		50 613	50 661

Note 5-2 : Les placements - Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	355 431	1 058		536 819	622 122	271 186
3b Entreprises avec lien de participation	14 110		1 058		100	12 952
Total	369 541	1 058	1 058	536 819	622 222	284 138

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées						
3b Entreprises avec lien de participation						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	88 740	87			88 740	87
3b Entreprises avec lien de participation	7 058		87			6 971
Total	95 798	87	87		88 740	7 058

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	88 740	87			88 740	87
3b Entreprises avec lien de participation	7 058		87			6 971
Total	95 798	87	87		88 740	7 058

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3b Entreprises liées	266 691	271 099
3b Entreprises avec lien de participation	7 052	5 981
Total	273 743	277 080

Note 5-3 : Les placements - Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	424 342	2 357	2 357	142 035	152 267	414 110
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total		424 342	2 357	2 357	142 035	152 267	414 110

Tableau des amortissements

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers						
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total							

Tableau des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	44					44
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total		44					44

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	44					44
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total		44					44

Tableau des montants nets

Libellés		Montant net ouverture	Montant net clôture
3c	Placements financiers	424 298	414 066
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC		
Total		424 298	414 066

Note 6 : État récapitulatif des placements

1 - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2018			2017		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	93 497	50 661	103 543	91 848	50 613	102 557
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.	285 187	278 085	278 574	370 403	274 648	278 091
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4	30 072	30 072	37 434	29 095	29 095	43 893
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	78 661	78 661	84 283	91 753	91 753	101 149
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	206 900	205 383	216 497	216 071	213 120	232 996
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
6 Prêts hypothécaires						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
7 Autres prêts et effets assimilés	1 429	1 429	1 429	1 475	1 475	1 475
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
8 Dépôts autres que des entreprises cédantes						
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	96 000	96 000	96 000	85 000	85 000	85 000
10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
11 Autres IFT						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
Total des placements	791 746	740 291	817 760	885 645	745 704	845 161

2 - Placements immobiliers (détail du poste 3a de l'actif)

K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2018			2017		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Terrains et constructions	89 962	47 137	97 359	90 175	48 951	98 348
Placement	34 940	19 817	43 755	35 011	20 123	44 452
Exploitation	55 022	27 320	53 604	55 164	28 828	53 895
2 Parts de sociétés immobilières	3 535	3 524	6 184	1 673	1 662	4 209
Placement	3 135	3 124	4 061	1 273	1 262	2 146
Exploitation	400	400	2 123	400	400	2 063
Total des placements immobiliers	93 497	50 661	103 543	91 848	50 613	102 557

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 601 952,21 € pour la décote amortie et à 2 944 293,55 € pour la prime de remboursement reprise, le montant de l'indexation est de 825 111,00 €

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 1 277 799,07 €

Note 7 : Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	284 090	277 030	50	104	1

K€

Filiales et participations détenues à plus de 10%

Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	6 752				-9	Chiffres 2017
Foncière Viticole de Côte d'Or	1 207	15,21%	183	183			63	45	Chiffres 2017
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149	50		1 251	46	Chiffres 2017
SEMAB	457	11,67%	53						en liquidation
SCI Terre et plume	320	58,14%	186	186			19	14	Chiffres 2017

K€

Note 8-1 : Les Créances

K€

Libellés	2018				2017			
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
6a Créances nées d'opérations d'assurance	46 149	5 531	1 727	53 407	48 798	6 180	2 313	57 291
6aa Cotisations acquises non émises	4 269			4 269	3 501			3 501
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	41 880	5 531	1 727	49 138	45 297	6 180	2 313	53 790
6b Créances nées d'opérations de réassurance	11 814			11 814	94			94
6ba Réassureurs	365			365	94			94
6bb Cédantes	11 449			11 449				
6c Autres créances	57 668	1 304	-786	58 186	49 295	1 446	-713	50 028
6ca Personnel	4	175		179	12	166		178
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	961			961	747			747
6cc Débiteurs divers	56 703	1 129	-786	57 046	48 536	1 280	-713	49 103
6d Capital appelé non versé								
Total	115 631	6 835	941	123 407	98 187	7 626	1 600	107 413

Note 8 - 2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

K€

Libellé	2018	2017
21 Assurés	49 138	53 789
22 Intermédiaires d'assurance		
23 Coassureurs		
24 Réassureurs	11 814	94
25 Cédantes		
Total	60 952	53 883

Note 9 : Créances envers le groupe

K€

Libellé	2018			2017		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Capital souscrit non appelé						
Placements	271 099	5 981	277 080	266 691	7 052	273 743
Actions, autres titres à revenu variable	271 099	5 931	277 030	266 691	6 902	273 593
Oblig.,TCN, autres titres à revenu fixe						
Prêts		50	50		150	150
Dépôts auprès des établt de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements des contrats en UC						
Part des réassureurs dans les prov.tech	430 853		430 853	448 119		448 119
Prov. Primes non acquises (Non vie)	23 659		23 659	22 141		22 141
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	300 353		300 353	325 281		325 281
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Prov égalisation						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)	106 841		106 841	100 697		100 697
Prov. des engts en unités de comptes						
Créances nées d'opér.d'ass.dir						
Sur les preneurs d'assurances						
Sur les intermédiaires d'assurances						
Sur les autres tiers						
Créances nées d'opér. de réass.	11 814		11 814	94		94
Débiteurs divers	18 886	274	19 160	4 546	80	4 626
Capital appelé non versé						
Comptes courants	16 524		16 524	51 904		51 904
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de régul - actif						
TOTAL	749 176	6 255	755 431	771 354	7 132	778 486

Note 10 : Compte de régularisation Actif

		K€	
Libellés		2018	2017
A	Actifs réserve de propriété		
B	Compte de régularisation actif	16 249	15 317
	Intérêts acquis non échus	4 691	4 645
	Loyers acquis non échus		
	Frais d'acquisition reportés Vie		
	Frais d'acquisition reportés Non-Vie	8 825	8 326
	Frais d'acquisition immeubles à répartir		
	Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
	Différences sur prix de remboursement à percevoir	602	532
	Autres comptes de régularisation Actif	2 131	1 814
	Evaluations techniques de réassurance		
C	Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Note 11 : Variations des capitaux propres

K€

Libellés	2017	affectation résultat 2016	Rémunération des Certificats Mutualistes	émissions nettes certificats mutualistes	imputation dépréciation durable	variation 2018	2018
1a Fonds d'établissement	46 577			5			46 582
1d Autres réserves	356 808	3 636					360 444
Réserve statutaire	57 213	3 636					60 849
Réserve spéciale PVL 19%							
Réserve de capitalisation							
Réserves diverses	299 595						299 595
1g Ecart changement de méthode							
1e Report à nouveau	76 357	-76 357	-1 164			97 077	95 913
1f Résultat de l'exercice	24 357	-24 357				18 519	18 519
Total	504 100	-97 078	-1 164	5		115 596	521 458

Note 12 : Provisions pour risques et charges

K€

Libellés	Dotations	Reprises	2018	Dotations	Reprises	2017
Amortissements dérogatoires	299		3 402	332		3 103
Provisions pour litiges	20	295	1 019	243	185	1 294
Provisions pour risques	142	202	289	142	228	349
Provisions pour impôts	1 977	2 024	114	6		161
Provisions pour pension		382	5 362	829	7 209	5 744
Total	2 438	2 903	10 186	1 552	7 622	10 651

Note 13 - 1 : Les dettes

K€

Libellés	2018				2017			
	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 357	700		3 057	1 828	311		2 139
Assurés	2 357	700		3 057	1 828	311		2 139
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs								
Autres tiers								
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 894			2 894	6 364			6 364
Réassureurs					836			836
Cédantes	2 894			2 894	5 528			5 528
Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligataires (dont convertibles)								
7d Dettes envers établissements de crédit	4 537			4 537	46 210			46 210
7e Autres dettes	50 289	2 308		52 597	47 989	2 295		50 284
7ea Titres de créances négociables par l'entreprise								
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		308		308		294		294
7ec Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques	12 903			12 903	14 932	1		14 933
7ed Etat, sécurité sociale	14 506			14 506	15 598			15 598
7ee Créanciers divers	22 879	2 000		24 879	17 459	2 000		19 459
Total	60 075	3 008		63 083	102 391	2 606		104 997

Note 13 - 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

K€

Libellés	2018	2017
21 Assurés	3 057	2 139
22 Intermédiaires d'assurances		
23 Coassureurs		
24 Réassureurs		3 469
25 Cédantes	2 894	2 895
Total	5 951	8 503

K€

Provisions Factures non reçues	2018	2017
Fournisseurs	3 277	2 834
Fournisseurs d'immo		
Salariés	138	137
Administrateurs	4	13
Total	3 419	2 984

Note 13 - 3 : Dettes fournisseurs

K€

Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +
2017	230,0	3 336,0	80,0	10,0
2018	-152,5	3 228,2	95,0	

Note 14 : Dettes envers le groupe

K€

Libellés	2018			2017		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Passif subordonnés						
Provision techniques brutes						
Prov. Primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)						
Prov. des engts en unités de comptes						
Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opér. d'ass. directes						
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers interméd. d'ass.						
Dont envers autres tiers						
Dettes nées d'opér. de réassurance						
Emprunts Obligataires						
Dettes envers établis. de crédit				46 210		46 210
Autres dettes	10 883	1 216	12 099	6 716	2 058	8 774
Compte régularisation passif						
TOTAL	10 883	1 216	12 099	52 926	2 058	54 984

Note 15 : Compte de régularisation Passif

Libellés	K€	
	2018	2017
B Compte de régularisation passif	2 944	3 487
Amortissements différés sur prix de remboursement	2 944	3 487
Autres comptes de régularisation Passif		

Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard			Autres origines	Total
	Des dirigeants	des entreprises liées	des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
1 Engagements reçus		10			10
2 Engagements donnés			-104	-578	-682
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés			-104		-104
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				-578	-578
2d Autres engagements donnés					
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7 Encours d'IFT					
Contrepartie des engagements		10	-104	-578	-672

Note 17 - 1 : Ventilation des primes brutes émises

	K€	
Libellés des comptes	2018	2017
Primes brutes émises	589 184	576 075
Assurance directe en France	589 184	576 075
Assurance directe dans CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		

Note 17 - 2 : Entrées et sorties de portefeuille

	K€	
Libellés des comptes	2018	2017
Entrées de portefeuille		
Primes		
Sinistres		
Sorties de portefeuille		
Primes		
Sinistres		

Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

K€

Libellés		2018				2017			
		Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3	Produits des placements	89 786	1	27 182	116 969	1 092	4	26 329	27 425
5	Charges des placements	88 941		5 747	94 688	218		8 762	8 980
Total des placements		845	1	21 435	22 281	874	4	17 567	18 445

Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

Libellés		2018				2017			
		Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	201		1 228	1 429	218		2 199	2 417
5b	Autres Charges de placements			3 174	3 174			3 433	3 433
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	88 740		1 345	90 085			3 130	3 130
Total charges de placements		88 941		5 747	94 688	218		8 762	8 980

Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés		2018				2017			
		Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements	1 046	1	17 034	18 081	1 092	4	18 313	19 409
3aa	Revenus des participations								
3ab	Revenus des placements	1		6 745	6 746	28		6 461	6 489
3ac	Revenus des autres placements	1 045	1	10 289	11 335	1 064	4	11 852	12 920
3ad	Autres revenus financiers								
3b	Autres produits des placements	88 740		1 711	90 451			2 796	2 796
3c	Profits provenant de la réalisation des placements			8 437	8 437			5 220	5 220
Total produits de placements		89 786	1	27 182	116 969	1 092	4	26 329	27 425

Note 19 : Commission de l'assurance directe

	K€	
Libellés	2018	2017
Commissions d'acquisition	7 923	7 903
Commissions d'administration	371	355
Commissions sur sinistres	622	598
Total	8 916	8 856

Note 20-1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

K€

Libellés	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
Charges de personnel	58 230	9 309	13 131	10 417	2 473	443	94 003
Salaires	40 400	6 324	11 674	7 162	1 720	300	67 580
Pensions de retraite							
Charges sociales	18 040	2 905	5 287	3 248	769	136	30 385
Autres *	-210	80	-3 830	7	-16	7	-3 962
Charges externes	15 627	3 596	5 100	8 342	588	89	33 342
Impôts et taxes	7 328	1 286	2 255	5 061	313	70	16 313
Autres charges de gestion courante	151	32	645	1 069	5	1	1 903
Charges financières							
Charges exceptionnelles	-396	-31	-36	10	-20	-2	-475
Dotations aux amort. et prov.	1 424	531	281	869	43	2	3 150
Total général	82 364	14 723	21 376	25 768	3 402	603	148 236

* dont CICE 1 884 K€

L'usage du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- de formation des collaborateurs.

Note 20-2 : Ventilation des charges de personnel

K€

Libellés	2018	2017
Salaires	67 580	68 226
Pensions de retraite		
Charges sociales	30 385	29 305
Autres	-3 962	-4 720
Total	94 003	92 811

Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

€

Nom du Mandataire	Fonction	Rémunérations et indemnités	Frais et avantages en nature	Total
ABEL Claude	Membre du bureau			
ANDREO Emmanuel	Administrateur	471	36	507
BABE Marc	Administrateur	314	19	333
BARTHOD Jean-Louis	Vice-président	28 505	14 947	43 452
BOILLIN Sophie	Administrateur	628	302	930
BOTTIN Patrick	Membre du bureau	10 466	6 734	17 200
DELAIRE Philippe	Administrateur	942	857	1 799
DROUHARD Jean	Membre du bureau	10 152	5 751	15 903
FAUDOT Jean-luc	Administrateur	942	2 086	3 028
FLEURY Brigitte	Membre du bureau	10 152	4 185	14 337
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	10 152	6 823	16 975
JOST Jean-Pierre	Administrateur	1 413	454	1 867
LARCHER Oliver	Directeur Général	411 669	39 951	451 620
LOSSER Rémy	Vice-président	22 716	8 431	31 147
LUX Dominique	Membre du bureau			
MATHIEU Jérôme	Vice-président	16 462	7 580	24 042
MICHEL Lucette	Administrateur	2 039	2 006	4 045
OSTE Sophie	Membre du bureau	10 152	5 415	15 567
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	1 407	354	1 761
ROUSSEY Stéphane	Membre du bureau	6 516	3 804	10 320
SAPIN Corinne	Administrateur	1 099	1	1 100
SCHMITT François	Président	23 664	954	24 618
STEMART Jean-Louis	Membre du bureau	10 152	5 405	15 557
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	2 198	1 056	3 254
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	7 913	3 470	11 383
WOLF Thierry	Administrateur	1 176	1 334	2 510
Totaux		591 300	121 955	713 255

Mandats dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation				
SCHMITT François		156 612	1 629	158 241
BARTHOD Jean-Louis		9 901	3 445	13 346
LOSSER Rémy		35 040	1 170	36 210
MATHIEU Jérôme		825	862	1 687
Totaux généraux		793 678	129 061	922 739

Note 21-1 : Charge fiscale

K€

Libellés des comptes	2018	2017
Impôts exigible	1 785	-47
Impôts différés		
Provision N	96	13 458
Provision N-1	-646	-50
Charge d'impôts	1 235	13 361

Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellés des comptes	2018	2017
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution		
Affectation aux réserves pour plus values long terme		
Affectation aux autres réserves	2 778	3 654
Autres répartitions	-11	-18
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)	15 752	20 721
Total	18 519	24 357

Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellés des comptes	2018	2017
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	18 519	24 357
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
Total	18 519	24 357

Note 22 : Consolidation

Entreprise consolidante

Nom	Siège
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES	8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Note 23 : Résultat technique 2018 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère	Dommages corporels		Automobile		
	Individuels (cat 20)	Collectifs (cat 21)	RC (Cat.22)	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
1 Primes acquises	153 816	13 893	67 148	96 749	163 897
1a. Primes	155 205	13 891	68 048	98 102	166 150
1b. Variation des primes non acquises	1 389	-2	900	1 353	2 253
					0
2 Charges des prestations	113 676	12 024	30 528	67 612	98 140
2a. Prestations et frais payés	107 496	12 468	58 608	68 399	127 007
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	6 180	-444	-28 080	-787	-28 867
					0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	40 140	1 869	36 620	29 137	65 757
					0
5 Frais d'acquisition	23 656	1 968	10 353	14 919	25 272
6 Autres charges de gestion nettes	7 325	606	3 216	4 636	7 852
					0
B CHARGES D'ACQUISITION	30 981	2 574	13 569	19 555	33 124
					0
7 Produits des placements	2 214	180	2 820	528	3 348
8 Participation aux résultats					0
					0
C SOLDE FINANCIER	2 214	180	2 820	528	3 348
					0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	38 791	3 107	24 773	35 985	60 758
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	24 779	2 712	24 810	19 641	44 451
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	1 279	-149	-25 035	620	-24 415
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					0
13 Commissions reçues des réassureurs	4 769	389	3 871	5 516	9 387
					0
D SOLDE DE REASSURANCE	-7 964	-155	-21 127	-10 208	-31 335
					n
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	3 409	-680	4 744	-98	4 646
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	16 635	36	12 182	15 970	28 152
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	15 246	38	11 283	14 617	25 900
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	72 986	6 610	259 559	16 549	276 108
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	68 275	7 052	289 538	17 336	306 874
18 Autres provisions techniques (clôture)	71 471	4 416	69 408		69 408
19 Autres provisions techniques (ouverture)	70 002	4 418	67 509		67 509

Note 23 : Résultat technique 2018 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère	Dommages aux biens			
	Particuliers (Cat.24)	Professionnels (Cat.25)	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)
1 Primes acquises	85 193	45 789	73 835	204 817
1a. Primes	85 871	45 590	73 879	205 340
1b. Variation des primes non acquises	678	-199	44	523
				0
2 Charges des prestations	62 048	44 445	48 099	154 592
2a. Prestations et frais payés	59 551	28 555	62 545	150 651
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	2 497	15 890	-14 446	3 941
				0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	23 145	1 344	25 736	50 225
				0
5 Frais d'acquisition	13 162	7 024	11 309	31 495
6 Autres charges de gestion nettes	4 070	2 153	3 481	9 704
				0
B CHARGES D'ACQUISITION	17 232	9 177	14 790	41 199
				0
7 Produits des placements	1 332	914	819	3 065
8 Participation aux résultats				0
				0
C SOLDE FINANCIER	1 332	914	819	3 065
				0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	32 892	17 704	39 728	90 324
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises				0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19 314	9 125	30 577	59 016
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées				0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-1 293	12 648	-8 300	3 055
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer				0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats				0
13 Commissions reçues des réassureurs	4 900	2 624	6 786	14 310
				0
D SOLDE DE REASSURANCE	-9 971	6 693	-10 665	-13 943
				n
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	-2 726	-226	1 100	-1 852
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	17 782	5 559	435	23 776
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	17 105	5 758	391	23 254
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	93 192	64 364	45 587	203 143
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	96 959	48 420	59 874	205 253
18 Autres provisions techniques (clôture)	7 840	2 497	9 515	19 852
19 Autres provisions techniques (ouverture)	1 576	2 551	9 675	13 802

Note 23 : Résultat technique 2018 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère	Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)
1 Primes acquises	17 713	2 291	10 543	9 854	222
1a. Primes	17 771	2 244	10 688	10 174	223
1b. Variation des primes non acquises	58	-47	145	320	1
2 Charges des prestations	4 380	513	6 703	5 509	51
2a. Prestations et frais payés	3 480	360	5 038	5 448	28
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	900	153	1 665	61	23
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	13 333	1 778	3 840	4 345	171
5 Frais d'acquisition	2 733	314	1 630	1 528	34
6 Autres charges de gestion nettes	843	96	506	481	10
B CHARGES D'ACQUISITION	3 576	410	2 136	2 009	44
7 Produits des placements	170	68	155	2	1
8 Participation aux résultats					
C SOLDE FINANCIER	170	68	155	2	1
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	12 489	926	3 926	9 189	83
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	2 331	218	1 493	5 192	8
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	604	-25	480	61	7
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13 Commissions reçues des réassureurs	276	180	602	985	15
D SOLDE DE REASSURANCE	-9 278	-553	-1 351	-2 951	-53
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	649	883	508	-613	75
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	2 392	266	1 545	2 229	40
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	2 334	313	1 400	1 910	40
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	3 618	2 455	8 977	1 993	28
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	2 717	2 163	7 312	1 932	5
18 Autres provisions techniques (clôture)	5 566	9 083			
19 Autres provisions techniques (ouverture)	5 566	9 222			

Note 23 : Résultat technique 2018 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère	Transports (Cat.34)	Construction		Acceptations (Non vie) (Cat.39)	Total
		Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)		
1 Primes acquises	1 326	582	5 589	14 261	598 804
1a. Primes	1 326	582	5 589	14 311	603 494
1b. Variation des primes non acquises				50	4 690
2 Charges des prestations	242	72	5 354	14 541	415 797
2a. Prestations et frais payés	200	117	4 101	10 526	426 920
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	42	-45	1 253	4 015	-11 123
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 084	510	235	-280	183 007
5 Frais d'acquisition	204	98	858	811	90 601
6 Autres charges de gestion nettes	63	30	264	811	28 591
B CHARGES D'ACQUISITION	267	128	1 122	1 622	119 192
7 Produits des placements	3	53	733		9 992
8 Participation aux résultats					0
C SOLDE FINANCIER	3	53	733	0	9 992
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	496	187	1 801		222 077
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	59	12	1 241		141 512
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	12	10	297		-18 784
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					0
13 Commissions reçues des réassureurs	77	33	318		31 341
D SOLDE DE REASSURANCE	-348	-132	55	0	-68 008
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	472	303	-99	-1 902	5 799
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	93			50	75 214
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	93				70 528
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	95	3 136	47 917	35 910	662 976
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	53	3 181	46 664	31 950	683 431
18 Autres provisions techniques (clôture)				519	180 315
19 Autres provisions techniques (ouverture)				464	170 983

Note 24 : Liquidation des provisions de sinistres

Libellés des comptes	K€	
	2018	2017
Provisions pour risques en cours	2 313	2 203
Prévisions de recours à encaisser	32 173	28 200
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	683 431	692 669
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	197 117	165 585
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	442 556	465 531
BONI/MALI (=11-12-13)	43 758	61 553

Note 25 : Évolution des primes acquises et des sinistres

Libellés des comptes	K€				
	2014	2015	2016	2017	2018
Exercice 2016					
Réglements	206 786	213 158	141 808		
Provisions	71 492	91 647	168 853		
Total des sinistres (S)	278 278	304 805	310 661		
Primes acquises (P)	421 470	412 872	412 306		
S/P	66,03%	73,83%	75,35%		
Exercice 2017					
Réglements	211 733	229 347	219 999	113 469	
Provisions	54 875	60 399	71 468	159 416	
Total des sinistres (S)	266 608	289 746	291 467	272 885	
Primes acquises (P)	421 469	412 097	412 593	408 805	
S/P	63,26%	70,31%	70,64%	66,75%	
Exercice 2018					
Réglements	219 823	240 849	231 435	197 168	142 991
Provisions	38 427	46 645	43 091	67 104	151 544
Total des sinistres (S)	258 250	287 494	274 526	264 272	294 535
Primes acquises (P)	421 340	412 060	412 536	409 521	416 462
S/P	61,29%	69,77%	66,55%	64,53%	70,72%

Note 26 : Personnel

	<i>nb</i>	
Libellés des comptes	2018	2017
Total personnel commercial	651	615
Direction	2	2
Cadres	109	102
Non cadres	540	511
Total autre personnel	907	909
Direction	10	9
Cadres	293	292
Non cadres	604	608
TOTAL DU PERSONNEL	1 558	1 524
Membres des organes d'administration	215	219
Rémunérations allouées exercice	215	219
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		
Membres des organes de direction ou de surveillance	2 038	1 842
Rémunérations allouées exercice	2 038	1 842
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		

Note 27 : Participation aux résultats techniques et financiers

		K€				
	Nature des indications	2014	2015	2016	2017	2018
I	SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE					
	a) Fonds d'établissement	1 391	1 391	25 401	46 578	46 582
II	OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
	a) Cotisations de l'exercice	597 523	588 403	585 621	585 919	598 807
	b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	69 280	33 827	32 670	37 113	-63 061
	c) Impôts sur les sociétés	-17 229	-9 459	-5 374	-13 361	-1 235
	d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	43 672	17 214	17 712	24 357	18 519
III	PERSONNEL					
	a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 454	1 470	1 485	1 481	1 512
	b) Montant de la masse salariale	89 580	97 531	95 700	101 135	102 253
	c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 996	2 363	2 252	2 504	2 942

4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2018



Groupama Grand Est

**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
du Grand Est**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 Décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 Décembre 2018)

Aux sociétaires,

Groupama Grand Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est

101, route de Hausbergen

BP 30014 Schiltigheim

67012 Strasbourg Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles

(Se référer à la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
<p>Comme indiqué en note 1 de l'annexe, le 7 juin 2018, Groupama SA a finalisé sa transformation d'organe central du groupe en Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole de compétence nationale, qui est une forme particulière de société d'assurance mutuelles (SAM).</p> <p>A l'issue de cette opération, les caisses régionales sont devenues sociétaires de Groupama Assurances Mutuelles, leurs actions Groupama SA étant concomitamment converties en certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles.</p> <p>Au 31 décembre 2018, et suite à l'opération de transformation, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 270,1 M€ soit 18% du total de l'actif.</p> <p>Comme indiqué en note 3.2 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valorisation des actifs détenus par cette dernière, - la valorisation de son activité de réassurance, - la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. 	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; • Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; - Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; - Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement

<p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; - Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuares. - Enfin, nous avons vérifié que la note 3.2 de l'annexe donne une information appropriée.
---	---

Evaluation des provisions pour sinistres non vie

(Se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
<p>Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant de 662,978 M€, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; • Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; • Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les

<p>partie 3.1 de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.</p> <p>Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ; • Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ; • Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.
---	--

Evaluation de la provision pour risques croissants sur la dépendance

(Se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
<p>Une provision pour risques croissants, est constituée pour les opérations d'assurance du risque dépendance, pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir (notamment lois biométriques et taux d'actualisation) pour le calcul de cette provision.</p> <p>Au 31 décembre 2018, la provision pour risques croissants brute de réassurance s'élève à 40,4 M€.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • taux d'actualisation ; • lois biométriques élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille. 	<p>Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la conception du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie pouvant fausser le montant de la provision calculée via notamment l'évaluation de l'environnement de contrôle interne et la réexécution du calcul de manière indépendante ; • Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Les principes et méthodologie de détermination du taux d'actualisation ; - La pertinence de la méthodologie de détermination des lois biométriques et leur correcte adéquation au portefeuille.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est par l'assemblée générale d'octobre 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2008 pour le cabinet Exco Socodec.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Socodec dans la 11^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Dijon, le 18 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte Vignon

EXCO SOCODEC



Olivier Gallezot

4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2018



Groupama Grand Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

Exco Socodec
51 avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux sociétaires,
Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

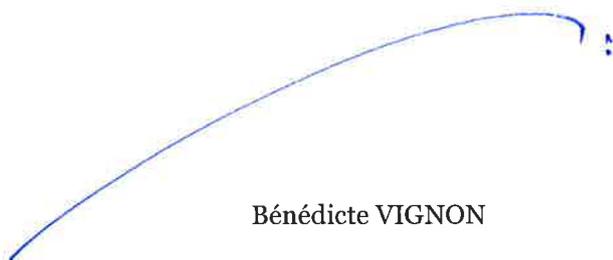
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du code des assurances.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Dijon, le 17 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Exco Socodec



Bénédicte VIGNON



Olivier GALLETZOT

**4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONDITIONS DE RACHAT ET
UTILISATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES
2018**



Groupama Grand Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est

Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine cedex

Exco Socodec
51 avenue Françoise Giroud
21066 Dijon cedex

**Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions de rachat
et d'utilisation des certificats mutualistes de la Caisse Régionale
d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est au cours de l'exercice
clos le 31 décembre 2018**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux sociétaires,
Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est et en exécution de la mission prévue par l'article L.322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Cette autorisation de rachat de certificats mutualistes a été décidée par votre assemblée générale le 16 mai 2017, dans le cadre du programme annuel de rachats dans la limite de 10% du montant total des certificats mutualistes émis.

Il nous appartient de vous faire connaître notre appréciation sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

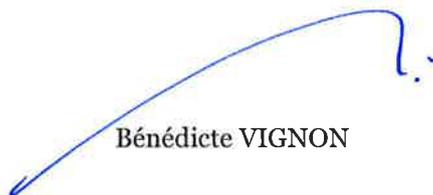
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Dijon, le 17 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Bénédicte VIGNON

Exco Socodéc



Olivier GALLET

5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019



PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 MAI 2019

CAISSE REGIONALE
D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
DU GRAND EST

Les délégués des Caisses locales Groupama Grand Est se sont réunis le 14 mai 2019 en Assemblée générale ordinaire à 09h45 au Palais des Congrès de Vittel (88), sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal
- 2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2018
- 3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
- 4^{ème} résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales
- 5^{ème} résolution : Affectation du résultat
- 6^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes
- 7^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2020
- 8^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs
- 9^{ème} résolution : Renouvellement d'Administrateurs sortants
- 10^{ème} résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant
- 11^{ème} résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant
- 12^{ème} résolution : Nomination d'une Administratrice
- 13^{ème} résolution : Nomination d'une Administratrice
- 14^{ème} résolution : Nomination d'une Administratrice
- 15^{ème} résolution : Nomination d'une Administratrice
- 16^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

Constitution du bureau

Le Président Schmitt ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- **Mme Roselyne Lalevée**, Présidente de la Caisse locale de Bruyères (88) ;
- **M. Jacques Kern**, Président de la Caisse locale de Betschdorf et environs (67).

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance :
M. Didier Guillaume, Directeur général.

Quorum

Le Président rappelle que l'Assemblée générale de la Caisse régionale est composée des membres du Conseil d'administration ayant voix consultative et des représentants des Caisses locales de chacun des douze départements de la circonscription ayant voix délibérative.

En application des dispositions des articles 30, 31 et 33 des statuts, pour délibérer valablement, notre Assemblée générale ordinaire doit réunir le **quart** au moins des Caisses locales, soit **63** Caisses locales sur un total de **251**.

Or, 183..... Caisses locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

Interventions

Le Président remercie les personnalités présentes et adresse ses félicitations aux Présidents de Caisse locale récemment élus.

Au nom du Conseil d'administration, il commente le rapport d'activité. C'est ainsi qu'avec M. Guillaume, il rappelle les principales caractéristiques des comptes au 31 décembre 2018 ainsi que les faits marquants de l'activité de Groupama Grand Est au cours de l'exercice passé.

Le Président laisse la parole à la salle et répond aux questions posées.

Les Commissaires aux Comptes donnent ensuite lecture des différents rapports.

L'Assemblée générale se prononce sur les résolutions proposées par le Conseil d'administration.

1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte de Groupama Grand Est du 16 mai 2018, en approuve la rédaction sans observation.

Résultat du vote :

183. voix pour
..... voix contre
..... abstentions

2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2018

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale :

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

Résultat du vote :

113... voix pour
..... voix contre
..... abstentions

3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

Résultat du vote :

113... voix pour
..... voix contre
..... abstentions

4^{ème} résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales

Sur proposition de la Commission de gestion des ressources des Caisses locales, le Conseil d'administration a décidé, en date du 14 septembre 2018, d'apporter une aide aux Caisses locales rencontrant des difficultés pour maintenir le niveau de leurs fonds propres. Une dotation d'un montant de 10 562,00 euros a été versée et est à prélever sur le fonds de Secours des Caisses locales.

L'Assemblée générale prend acte de cette décision et l'approuve.

Résultat du vote :

113... voix pour
..... voix contre
..... 4... abstentions

5^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018, soit 18 518 951,94 euros, par dotation :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts), soit 1 851 895,00 euros ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 925 948,00 euros ;
- au compte de report à nouveau pour 15 751 670,94 euros ;

et par prélèvement sur le Fonds de secours des Caisses locales pour 10 562,00 euros conformément à la résolution n°4.

Résultat du vote :

112... voix pour
..... voix contre
..... 1... abstentions

6^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes

Dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes, l'Assemblée générale décide de verser une rémunération globale de 1 340 124,30 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 3 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

L'assemblée générale décide par ailleurs que le paiement de la rémunération sera effectué sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes, conformément aux dispositions prévues dans le bulletin de souscription.

Résultat du vote :

.....130..... voix pour
.....1..... voix contre
.....2..... abstentions

7^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2020

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 45,2 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 18 mai 2016, ceci en application du programme de rachats de l'année 2020 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2020

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2020 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2020 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2020 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2020 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2020 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2020, l'impact des rachats sur le taux de couverture du

capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2020 sera de -2 points par rapport à un taux estimé à 369 % avant rachat.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachats seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2020, pour les rachats au titre de l'année 2020.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2020, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2020 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2020 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2021 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2020.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2020 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2020, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2020 comme suit :

- au 30 juin 2020 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2020 ; et
- au 31 décembre 2020 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2021.

Résultat du vote :

.....¹³²..... voix pour
.....¹..... voix contre
..... abstentions

l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résultat du vote :

159 voix pour
.....20.. voix contre
.....4.. abstentions (Nul et Blanc)

12^{ème} résolution : Nomination d'une Administratrice

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération de Moselle, nomme en qualité d'Administratrice, Mme Géraldine Morque, Présidente de la Caisse locale de Réchicourt-le-Château, pour la durée du mandat de la 1^{ère} série sortante, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Résultat du vote :

175 voix pour
.....4.. voix contre
.....4.. abstentions (Nul et Blanc)

13^{ème} résolution : Nomination d'une Administratrice

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération de la Meuse, nomme en qualité d'Administratrice, Mme Aline Menonville, 1^{ère} vice-Présidente de la Caisse locale d'Ancerville – Ligny en Barrois, pour la durée du mandat restant à courir de la 2^{ème} série sortante, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Résultat du vote :

175 voix pour
.....4.. voix contre
.....4.. abstentions (Nul et Blanc)

14^{ème} résolution : Nomination d'une Administratrice

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration de la Fédération du Jura, nomme en qualité d'Administratrice, Mme Marie-Pierre Cattet, Présidente de la Caisse locale de Clairvaux-les-Lacs, pour la durée du mandat restant à courir de la 3^{ème} série sortante, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résultat du vote :

173 voix pour
.....1.. voix contre
.....3.. abstentions (Nul et Blanc)

15^{ème} résolution : Nomination d'une Administratrice

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration de la Fédération de Haute-Marne, nomme en qualité d'Administratrice, Mme Sari Varney, vice-Présidente de la Caisse

locale de Langres – les Lingons, pour la durée du mandat restant à courir de la 2^{ème} série sortante, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Résultat du vote, 175 voix pour
5 voix contre 3 (Nul et Blanc)

16^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration ainsi qu'au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui en seraient la suite ou la conséquence.

Résultat du vote :

175 voix pour
..... voix contre
..... abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée générale mixte à 13 h 40.

Pour copie certifiée conforme

Signatures :

M. François Schmitt, Président



M. Didier Guillaume, Secrétaire de séance



Mme Isabelle Fallot, Assesseur

Remplacée par Mme Roselyne Lakuec



M. Jacques Kern, Assesseur



6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION





Groupama
Grand Est

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Didier Guillaume
Directeur Général